

PLAN LIBRE

2€

LE JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN MIDI-PYRÉNÉES
 ARIÈGE - AVEYRON - HAUTE-GARONNE - HAUTES-PYRÉNÉES - GERS - LOT - TARN - TARN-ET-GARONNE

p.7 EXPOSITION / VOISINS-VOISINES / NOUVELLES FORMES D'HABITAT INDIVIDUEL EN FRANCE



p.12 NOTE DE LECTURE / LA BIBLIOTHÈQUE, LA NUIT

“ ...La bibliothèque a l'objectif pratique de rassembler les livres, ceci pour les lecteurs, et c'est là qu'elle prend tout son sens en tant que lieu. Quand Alberto Manguel imagina la bibliothèque qu'il allait construire, il pensa aux qualités qu'elle offrirait au lecteur : « la bibliothèque que j'avais imaginée pour mes livres bien avant que ses murs ne s'élèvent reflétait déjà la manière dont je souhaitais lire. Il y a des lecteurs qui aiment prendre une histoire au piège dans l'exiguïté d'un lieu clos, d'autres pour lesquels un vaste espace public circulaire est celui qui leur permet le mieux d'imaginer le développement des textes vers de lointains horizons, d'autres encore qui se complaisent dans un labyrinthe de pièces à travers lesquelles ils peuvent errer, chapitre après chapitre... » ...

Gérard Ringon, sociologue, enseignant à l'ENSAT

”

p.3 WWW.ARCHITECTURE2007.ORG / « LA FRANCE DE DEMAIN A BESOIN DES ARCHITECTES »

EDITO



Un des effets de la loi Solidarité et Renouveau Urbain est d'avoir impliqué bien plus fortement les municipalités dans l'urbanisme. Aujourd'hui, les élus sont questionnés et parfois pris à partie localement sur l'aménagement et la gestion du droit des sols... En

parallèle apparaît plus fortement une demande des élus portant sur des accompagnements, des conseils, une curiosité voire une implication en matière de développement durable et du même coup d'architecture. Face à cette demande, les professionnels du cadre de vie ont une place à tenir ensemble dans leur mission d'abord, mais aussi au sein de leur organisation professionnelle. Cette synergie des professionnels et la volonté de « s'outiller » pour aborder ces problématiques est réelle en Midi-Pyrénées comme en témoignent les expositions « Voisins Voisines » et « Maisons Voisines » et les animations prévues autour d'elles. (à découvrir dans le cahier central de ce numéro). Si l'une est produite à l'échelle nationale et a le mérite de rendre compte de diverses expériences d'opérations d'habitat individuel dense, dont certaines sont aujourd'hui en cours de réalisation, l'autre, réalisée par la Maison de l'Architecture, est locale et souhaite en parallèle témoigner de l'enseignement pratiqué sur cet objet à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse. Sur Midi-Pyrénées, les professionnels, les enseignants, les étudiants, les CAUE et les maîtres d'ouvrage se trouvent donc réunis prouvant ainsi que ces préoccupations et le souhait de recherches sont partagés autour de ces thématiques : « s'étendre sans s'étaler », savoir « voisiner » ou « être ensemble » sans être « entre soi », dans des édifices, des quartiers, des espaces publics conçus dans ce sens.

Notre implication sociale n'est-elle pas de susciter à l'extension urbaine, mesurée, valorisante, fabriquant des lieux et des espaces ouverts à tous et préservant des étendues et des paysages, de savoir réinvestir et réutiliser les édifices existants, d'inciter à éviter la vacance et valoriser le patrimoine qu'il soit légué par une histoire ancienne ou récente, inciter à une mixité des usages et des habitants ?

D'autres rendez vous sont programmés pour échanger sur ces thématiques :

_pour le « décrochage » de l'exposition « Maisons Voisines » avec les architectes ayant dès les années 70 apportés leur contribution à l'exploration de la maison individuelle dense...

_dans le cadre des rencontres entre professionnels, chercheurs et élus, un séminaire du PRÉDAT est prévu le vendredi 16 mars portant sur « les territoires au-delà de la ville »...

Intéressés, curieux, motivés, investis de notre rôle de conseil, de passeurs et de concepteurs nous sommes tous conviés à participer et à profiter de ces différentes rencontres...

Catherine ROI,

Conseillère de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées

AGENDA

REUNIONS D'INFORMATION

Thème : RT 2005 - rencontres avec les professionnels de la construction



Après les rencontres dans le Gers (le 30 janvier), l'Aveyron (le 5 février) et le Lot (le 8 février) sont programmées les réunions suivantes : **Ariège** (IUFM de Foix) > le 8 mars à 17h00 / **Hautes-Pyrénées** (CCI de Tarbes) > le 23 mars à 17h00 / **Tarn-et-Garonne** (Lieu à déterminer) > le 27 mars à 17h00. Reste à programmer celles sur la Haute-Garonne et le Tarn. **PROGRAMME** > La réglementation thermique : une réponse aux enjeux économiques et environnementaux de la construction neuve > La RT 2005 : orientations et grands principes > Tour d'horizon des exigences de la RT 2005 et coup de projecteur sur : la performance de l'enveloppe / la conception bioclimatique / les énergies renouvelables / les équipements > Un exemple d'application en maison individuelle > Les conditions d'application de la RT 2005 : responsabilité des acteurs / contrôle de l'Etat / pratiques à améliorer / labels haute performance énergétique / investissements et aides financières > Une étape vers la réglementation thermique 2010. Animateur : Jocelyne Blaser - DRE / Intervenants : CETE du Sud-Ouest. Les invitations vous parviendront ultérieurement mais inscrivez d'ores et déjà la date qui vous intéresse sur vos agendas.

CONFERENCE TECHNIQUE

Le jeudi 6 mars 2007 / Maison de l'Architecture

Organisée par ARES Midi-Pyrénées, partenaire de la Maison de l'Architecture

Présentations des logiciels de la gamme Autodesk : Les généralistes : AutoCAD et AutoCAD LT. Ceux dédiés aux métiers de l'architecture et la construction : Architectural Desktop et Revit Building.

Horaires et thèmes : 10h-12h30 > comparatif AutoCAD LT et AutoCAD avec mise en avant des nouveautés des versions. 14h-16h30 > bénéfices proposés par Architectural Desktop / AutoCAD. 17h-19h > présentation des avantages de la technologie paramétrique utilisée par le logiciel Revit Building

Attention : pensez à mettre à jour vos versions AutoCAD LT, AutoCAD et Architectural Desktop 2004 avant le 15 mars 2007 (après cette date plus de mise à jour possible).

Inscription préalable auprès de la Maison de l'Architecture, par Tél. : 05 61 53 19 89 par mail : ma-mp@wanadoo.fr

CONFERENCE

« Une architecture sensible et efficiente »

Par Walter Unterrainer, architecte dans le Vorarlberg, Autriche

Le mardi 13 mars 2007, 20h30 / salle du Sénéchal à Toulouse

Organisée par l'AERA et le CAUE31 avec le soutien de l'ENSAT

Salle du Sénéchal, 17 rue de Rémusat, Toulouse / A.E.R.A. Tél : 05 61 21 61 19

VISITE DECOUVERTE

Le jeudi 16 mars 2007 à 10h et 14h / Villefranche de Rouergue

Le service de l'architecture et du patrimoine (Association des Bastides du Rouergue) organise deux visites en direction du public scolaire du Primaire et du Secondaire.

Ces visites exploratoires permettront aux élèves de découvrir le processus de création de Villefranche-de-Rouergue, et de comprendre comment au début du 21^e siècle la bastide et ses faubourgs se positionnent dans le tissu urbain de la commune. Les élèves pourront aussi se projeter dans l'évolution de la ville en imaginant des lieux, des aménagements et des services qu'ils souhaiteraient voir exister. Pendant la visite, ils rencontreront des professionnels (architecte, architecte paysagiste, technicien urbaniste) afin de mieux connaître leurs activités, leurs projets, leur implication et le regard qu'ils portent sur la ville. *Les classes intéressées doivent impérativement s'inscrire auprès du service de l'architecture et du patrimoine.*

Organisation : Association des Bastides du Rouergue Pays d'art et d'histoire des Bastides du Rouergue Service de l'architecture et du patrimoine Maison du Patrimoine Anciens Bains-Douches 12200 Villefranche-de-Rouergue - contact : Christophe Evrard, animateur de l'architecture et du patrimoine : Tél/fax : 05 65 45 74 63 E-mail : christophe@bastides.com

SEMINAIRE

Les territoires au delà de la ville

Le jeudi 16 mars 2007, de 9h à 17h30

Salle Antoine Osete 6 rue du Lieutenant Colonel Pelissier - Toulouse

Au programme notamment : **9H30 > Atelier 1 : Habiter les espaces de nature** / Animatrice : Catherine ROI, architecte DPLG, urbaniste OPQU, membre CROAMP, APUMP. **11H00 > Atelier 2 : Conquête, reconquête, résistance(s)** / Animateur : Philippe MONMAYRANT, urbaniste OPQU, directeur CAUE 31, APUMP / **14h00 > Atelier 3 : Processus et échelles de décision** / Animatrices : Virginie Cellier, Direction Régionale de l'Équipement Midi-Pyrénées et Jacqueline Betaina, urbaniste OPQU, APUMP. **15h30 > Table Ronde : "Quels projets pour les territoires hors la ville ?"** / Animateur : Jean-Pierre HEGOBURU, paysagiste, urbaniste OPQU, président de l'APUMP - Discutant : Nicolas GOLOVTCHENKO, sociologue, enseignant chercheur CERTOP - UTM.

Organisation : PRÉDAT Midi-Pyrénées (Pôle Régional d'Échanges sur le Développement et l'Aménagement des Territoires) Inscription préalable par courrier : APUMP 5 rue Saint Pantaléon - 31000 Toulouse - par Tél. : 05 62 27 24 12 - par email : contact@apump.org

ACTUALITÉS

« LA FRANCE DE DEMAIN A BESOIN DES ARCHITECTES »



LES ARCHITECTES S'INVITENT DANS LE DÉBAT PRÉSIDENTIEL

Le 7 février 2007 a démarré une campagne d'affichage «La France de demain a besoin des architectes». Cette campagne qui couvre l'ensemble du territoire français (départements d'outre-mer compris) se déroulera sur 3 semaines.

L'Ordre des Architectes a pris la décision, il y a un an –nous vous en avons tenu informés régulièrement– d'ouvrir le débat avec les candidats aux élections présidentielle, législatives et municipales en appelant les Français et les politiques à réagir sur les grands projets d'aménagement de notre cadre de vie et des espaces urbains. Il a mis en place une démarche d'information destinée au grand public et aux élus dont le point d'orgue est cette vaste campagne d'affichage.

Parce que les architectes sont en prise directe et sur le terrain, avec les sujets essentiels de préoccupation des Français (logement, urbanisme et développement de la culture architecturale), parce que leur métier les y amène naturellement, ils peuvent légitimement s'exprimer sur ces thèmes.

En s'appuyant sur des déclarations des principaux candidats aux élections présidentielles soutenus par des formations politiques représentées au Parlement, les architectes demandent au grand public de réagir. Ces verbatim constituent également à l'attention des politiques, toutes sensibilités confondues, des « piqûres de rappel » pertinentes de leurs engagements notamment dans le contexte actuel (malaise des banlieues, débat autour du pacte écologique, projet de Loi Borloo sur le droit au logement opposable et campagne des Enfants de Don Quichotte)

L'architecte est un acteur incontournable, dans le panorama politique actuel.

Avec, pour slogan, «la France de demain a besoin des architectes», six affiches différentes reproduisent des déclarations de candidats aux élections présidentielles :

- «Je propose que notre pays engage un effort profond de renouvellement architectural» ;
- «Il faut un urbanisme respectueux d'un équilibre de vie entre travail, services et loisirs» ;
- «Il faut un immense effort de recherche sur le logement et l'urbanisme» ;
- «Le logement c'est le droit fondamental à la dignité» ;
- « Le renouvellement urbain ne peut se faire sans l'accord des habitants» ;
- «Il faut stopper l'étalement urbain».

Une campagne on line a aussi été organisée sous la forme de bandeaux et bannières sur les sites web d'actualités sociale, économique et politique les plus visités.

Le débat se poursuit sur www.architecture2007.com

RÉSULTATS

1- Grand Prix National de l'Architecture 2006



Villa Lyprendi



Stadium de Vitrolles

C'est Rudy Ricciotti qui vient de se voir attribuer ce Grand Prix National de l'Architecture 2006.

Le Grand Prix National de l'Architecture, créé en 1975, a été relancé par le Ministère de la Culture et de la Communication en 1994. Remis tous les deux ans, il récompense un architecte ou une équipe d'architectes, pour l'ensemble de son œuvre. En décernant cette distinction, le Ministre veut affirmer la place des architectes au sein de son ministère ainsi que sa volonté de porter la valorisa-

tion de l'architecture en France comme à l'étranger.

Les collèges sélectionnés sont des collèges situés en Zone d'Education Prioritaire et également en Zone Urbaine Sensible.

Pour 2007, l'Ordre des architectes s'est engagé à intervenir dans des collèges dépendant des 5 académies suivantes : Picardie, Pays de Loire, Champagne Ardenne, Ile de France, Aquitaine.

Cette convention «Ambition réussite» constitue pour l'Ordre des architectes la première illustration concrète de son «Projet Architecture 2007». Parmi les propositions du Projet figurent notamment deux propositions, s'inscrivant directement dans la logique de la signature de la Convention :

_La sensibilisation des Français dès l'école, à la culture architecturale

_La nécessité d'associer les enseignants et les élèves à la culture architecturale

2- Prix Arturbain.fr 2006 – 10^e édition

Le Prix arturbain.fr a pour but de faire connaître au public des opérations remarquables d'urbanisme, d'habitat, de construction et d'aménagement, déjà réalisées illustrant la définition de l'Art urbain du Séminaire Robert Auzelle : « Ensemble des démarches pluridisciplinaires conduisant à créer ou à transformer des ensembles urbains avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la vie sociale et du respect de l'environnement », présentées par des organismes publics ou privés.

Pour cette édition, le thème de la place publique avait été retenu. Trois critères ont guidé le choix du jury : respect de l'environnement, qualité architecturale et qualité de vie sociale.



La Place de la Libération, Agence Willmote.

Résultats

LAURÉAT : « la place de la libération » à Dijon (21)

Etudes urbaines : Agence Willmote, architecte urbaniste
Maîtrise d'œuvre : services techniques de la ville ; Cebtp, bet structure ; ATF, bet fontainerie ; Lightec, bet éclairage

MENTION QUALITÉ ARCHITECTURALE :

« Les places, de folies en cascade » à Briey (54)

Maîtrise d'œuvre : Hervé Piot, architecte urbaniste (mandataire)

MENTION QUALITÉ DE LA VIE SOCIALE ET MEILLEURE COMMUNICATION :

« Le champ de foire » à Treffort-Cuisiat (01)

Maîtrise d'œuvre : Michele & Miquel, architecte paysagiste (mandataire) ; bet Cossin, expert forestier

MENTION RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

« Le parvis de la cathédrale » à Saint-Pol de Léon (29)

Maîtrise d'œuvre : Atelier Philippe Madec, architecte urbaniste (mandataire) ; Setur, bet Vrd ; Citelum, bet éclairage ; I2C Ingénierie, bet fontainerie

MENTIONS :

« Les places perchées du centre » à Collonges au Mont d'Or (69)

Maîtrise d'œuvre : Sébastien Sperto, architecte ; Olivier Poëtte, architecte paysagiste ; Empreinte, bet ; Opus Ingénierie, bet

« La place dans une composition » à Noisy le Roi (78)

Maîtrise d'œuvre : Philippe Trebaud – Urban Imhotep, architecte ; Tup ; BDI, bet Vrd ; Caue 78 ; Sdap

3- Prix AMO 2006

Le Prix AMO Architecture et Lieux de travail, session 2006 a été attribué à la réalisation de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre (Seine Maritime) :

Maître d'ouvrage : Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre
Architectes : Dottelonde et associés

Mention Spéciale décernée pour la réalisation du Centre Tertiaire Communautaire de Lagnes (Vaucluse) :

Maître d'ouvrage : Communauté de communes de Coustellet



CCi du Havre - Architectes : Dottelonde & Associés

Architectes : Urban Architectures-Gérard Martens

Le Jury a également « nommé » :

_la réalisation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Midi-Pyrénées / Hôtel Saint-Jean à Toulouse (Haute Garonne)

Maître d'ouvrage : Direction Régionale des Affaires Culturelles Midi-Pyrénées / Architectes : Selarl Munvez-Castel-Morel

_la réalisation de la Maison Région Alsace à Strasbourg (Bas Rhin)

Maître d'ouvrage : Région Alsace / Architectes : Atelier d'architecture Chaix et Morel et associés

_la réalisation des Bureaux et Commerces M3G Insignh Sirius (Paris)

Maître d'ouvrage : Bouygues Immobilier / Architecte : Christian Devillers

_la réalisation du Bâtiment 270 à Aubervilliers (Seine Saint-Denis)

Maître d'ouvrage : ICADE EMGP / Architectes : Atelier d'architecture Brenac & Gonzalez

MARCHÉS PUBLICS

Pour aider les maîtres d'ouvrage, l'Ordre des Architectes propose une fiche détaillée de la passation des marchés de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée et deux modèles d'avis d'appel à candidature, destinés à la publicité lorsque le montant du marché de maîtrise d'œuvre est inférieur à 90 000 euros HT.

_Le premier avis d'appel à candidature concerne la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre sur compétences, références et moyens. Il faut rappeler que c'est la procédure la plus simple à organiser pour un maître d'ouvrage car elle ne nécessite pas de lourds investissements initiaux. C'est une procédure sans remise de prestation. Les candidats sont sélectionnés à partir d'un dossier d'œuvres qui va permettre au maître d'ouvrage d'estimer la capacité des candidats à produire une architecture répondant aux exigences de l'opération

_Le second avis d'appel à candidature concerne la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre avec remise de prestation.

Cette procédure adaptée est réservée aux programmes présentant un certain niveau de complexité. Elle comporte deux phases, une phase de sélection des candidats sur compétences, références et moyens, puis une phase de choix du maître d'œuvre qui se fera sur la base d'une analyse constructive détaillée du programme réalisée par les candidats, l'objet de cette analyse étant d'éclairer le maître d'ouvrage sur la compatibilité de son programme avec les objectifs annoncés.

Pour en savoir plus sur les marchés de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée et pour télécharger la fiche «procédure adaptée» et les deux avis : www.architectes.org (rubrique exercer la profession / les outils et documents / la commande publique / la procédure adaptée «clé en mains»).



Retrouvez toute l'actualité nationale et régionale de la profession sur le site de l'Ordre

www.architectes.org

FORMATION

FORMATIONS PROPOSÉES PAR LE PÔLE RÉGIONAL DE FORMATION MIDI-PYRÉNÉES

1 ARCHITECTURE, URBANISME ET PRODUCTION DU PAYSAGE - Voir Plan Libre n°46 ou sur www.architectes.org rubrique exercer la profession / formations pour fiche complète

OBJECTIFS

Acquérir ou compléter les connaissances et les compétences pour permettre aux professionnels du cadre bâti et du cadre de vie de prendre place dans les nouveaux marchés induits par les nouvelles réglementations et exigences paysagères. / Identifier les problématiques paysagères : paysage rural, paysage péri-urbain, paysage urbain. / Lire, comprendre et intégrer les dynamiques paysagères dans le travail de conception. / Se familiariser avec des échelles de réflexion inhabituelles (par exemple : carte IGN 1/25000) qui sont celles des paysagistes. / Connaître et comprendre les langages et les modes de conception et de réalisation des professionnels du paysage afin de travailler efficacement avec eux (concepteurs et entrepreneurs). / Formation spécifique à la maîtrise du sol, de l'eau et du végétal dans les projets d'aménagements urbains (lotissements, ZAC, espaces publics ...) / Connaître les aspects réglementaires pour mieux dialoguer avec les services instructeurs de l'état et des collectivités territoriales. / Faciliter l'échange, la structuration et la convergence de points de vue (réduction des conflits).

INTERVENANTS

Encadrement par une équipe interprofessionnelle (architectes, paysagistes, représentants des services de l'état et des collectivités territoriales, pépiniéristes, entrepreneurs de VRD et espaces verts...) : **Sylvie Assassin**, architecte, enseignante École Architecture / **Michel Barrué**, architecte, professeur des Ecoles d'Architecture / **Christian Piel**, urbaniste / **Frédéric Bonneaud**, architecte, docteur en physique, enseignant Ecole d'Architecture / **Jean-Noël Tournier**, paysagiste, / **Joël Berthon**, ingénieur éclairagiste / **Catherine Espiasse**, paysagiste, paysagiste-conseil de la DDE 46 et présidente FFP Midi-Pyrénées / **Jean-Yves Puyo**, architecte urbaniste, vice président de l'APUMP, enseignant École Architecture / **Nathalie Prat**, architecte du patrimoine, enseignante École Architecture / **Julie Poiré**, paysagiste / **Laurent Ducroux**, juriste / **Olivier Pousse**, entrepreneur VRD.

DURÉE ET DATES

Modules 2 jours autonomes et complémentaires. Inscription possible pour un seul module

Calendrier prévisionnel : module 1 : 27 & 28 avril 2007 / module 2* : mai 2007 / module 3* : juin 2007 / module 4* : Octobre 2007 / module 5* : Novembre 2007

*les dates seront précisées ultérieurement

PRIX DE LA FORMATION

Coût de chaque module : 210 € net de taxes

RENSEIGNEMENTS - INSCRIPTIONS

ATTENTION : PRÉINSCRIPTION OBLIGATOIRE À L'ADRESSE INTERNET CI-DESSOUS : annie.montovany@toulouse.archi.fr (ou par téléphone, Annie Montovany au 05 62 11 50 63)

ORGANISME DE FORMATION

Centre Interprofessionnel de la Formation Continue de l'Architecture (CIFCA) : Centre Interprofessionnel de la Formation Continue de l'Architecture (CIFCA) - N° d'agrément : 7331 P00 2031 - Tél : 05 62 11 50 50, Fax 05 62 11 50 99 - Responsable de la formation : Michel Barrué, architecte DPLG, professeur des écoles d'Architecture, responsable scientifique de l'UMR MAP/ASM 694 CNRS-MCC - 05 62 11 50 45 - Fax 05 62 11 50 49 (michel.barrué@asm.map.archi.fr) / **Coordinateur pédagogique** : Sylvie Assassin, architecte, enseignante Ecole Architecture Toulouse. Pascale Rossard architecte urbaniste, chargée de mission APUMP

LIEU DE FORMATION

École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse : 83 rue Aristide Maillol - 31106 Toulouse Cedex 1

Module 1 : Quels paysages pour des lotissements durables ? - les 27 et 28 avril 2007

Perçu et revendiqué par la société, le paysage n'a été que récemment pris en compte dans les formations initiales des acteurs de la production du cadre bâti, notamment des architectes. La loi paysage de 1993 a mis sous contrôle de l'état non seulement les sites exceptionnels mais également les paysages de notre quotidien. Face à la très forte demande sociale et politique en matière de paysage rural et urbain, les professionnels du cadre bâti et du cadre de vie sont aujourd'hui dans la nécessité d'intégrer des problématiques paysagères dans leurs pratiques professionnelles. Gestionnaires et concepteurs de l'espace (architectes, urbanistes, paysagistes, géomètres...) sont amenés à unir leurs compétences dans un véritable besoin d'interdisciplinarité et de concertation pour répondre à une commande complexe et dans la perspective du développement durable. Le lotissement, procédure juridique d'extension urbaine, peut permettre de concevoir un projet de développement urbain et paysager de qualité si les professionnels du cadre de vie s'engage dans une approche transversale durable. La production d'un tissu urbain et paysager, en rupture avec la production stéréotypée actuelle, est un défi majeur à relever pour chaque projet.

PROJET STANDARD



PROJET D'EXTENSION URBAINE



LE PROJET PAYSAGER



PUBLICS

Architectes, urbanistes, BET/VRD, géomètres, techniciens des collectivités publiques et de l'Etat, élus... Débouchés : permettre aux stagiaires de mieux s'insérer dans la commande induite par les nouvelles exigences paysagères et environnementales.

PROGRAMME

Jour 1 : Définition et historique du lotissement / Du permis de lotir au permis d'aménager, vers une nouvelle juridiction du lotissement / Cadrage des projets de lotissements dans les PLU / La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des lotissements

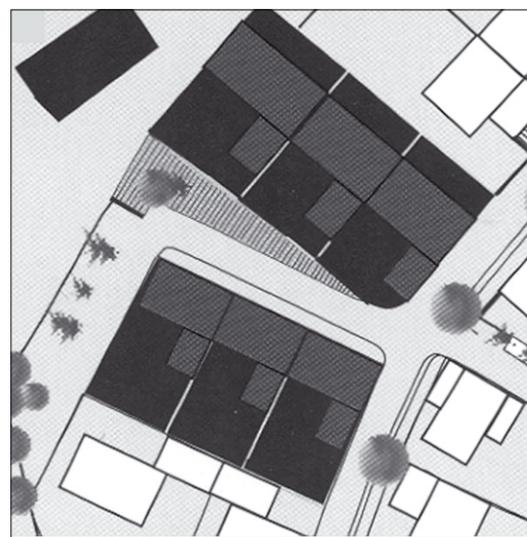
d'habitat. / La programmation des opérations : densité, mixité, typologie des formes urbaines. / La conception du lotissement : la progression dans la composition, définition des espaces publics et des lots privés / Exemples sur le Cabardès et le Lot. **Jour 2** : Visites d'opérations de lotissements.

INTERVENANTS

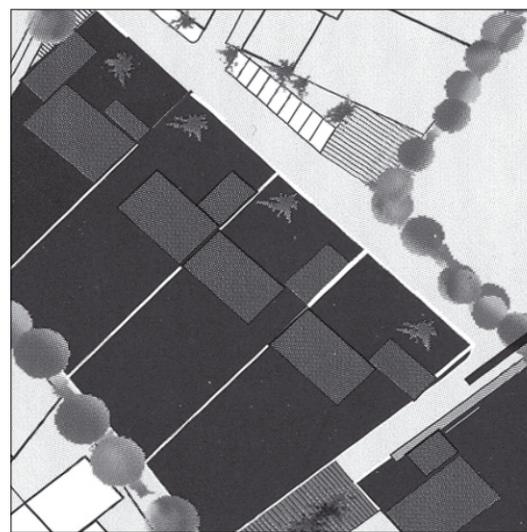
Catherine Espiasse, paysagiste, paysagiste conseil DDE 46, Présidente Fédération Française de Paysage de Midi-Pyrénées et Christine Mouneyrac, architecte DPLG, urbaniste OPQU

Source des images : Le lotissement : pour un projet urbain de qualité C.A.U.E du Morbihan

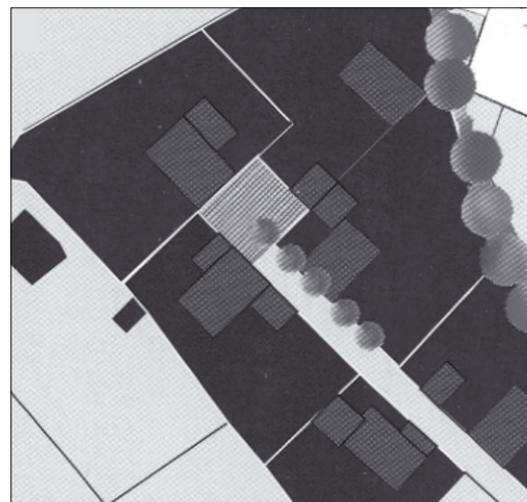
UN PARCELLAIRE SUPPORT D'UN DÉVELOPPEMENT COHÉRENT



Petite parcelle



Moyenne parcelle



Grande parcelle

PUBLICATIONS

2 GESTION DE LA SÉCURITÉ CONTRE L'INCENDIE DANS L'ACTE DE CONSTRUIRE

CONTEXTE ET MOTIFS

Contexte : demande de la Préfecture de la Haute-Garonne en 2005. / Constat : les dossiers présentés lors des instructions de demande de permis de construire sur les ERP sont de qualité très moyenne. La qualité des dossiers présentés par les maîtres d'œuvre doit refléter la prise en compte réelle des enjeux de sécurité incendie dans les projets d'architecture.

PROGRAMME

Formation très pratique sur la gestion des questions de sécurité dans la conduite d'une opération de construction : Rôle des intervenants et interlocuteurs dans l'acte de construire, avec qui, comment et quand aborder le thème de la sécurité incendie dans le projet. Rappel du rôle central du concepteur. / Présentation et analyse commentée des textes réglementaires et des documents de référence suivant les types de bâtiment. / Présentation d'une «boîte à outils» nécessaire à l'architecte pour appréhender l'aspect Sécurité contre l'incendie (documents et outils indispensables durant toute la gestion d'un projet). / Suivi de la sécurité incendie de la conception du projet jusqu'à la réception de l'ouvrage, sur le plan architectural et technique (pour les constructions neuves et pour travaux sur bâtiments existants). Tous les types d'établissements sont concernés par cette approche, essentiellement les ERP, mais sans négliger les bâtiments relevant du Code du Travail, et les habitations collectives. Cette formation sur la prise en compte pertinente des questions de sécurité lors du suivi d'un projet n'abordera pas dans le détail l'ensemble des dispositifs techniques spécifiques à chaque type de bâtiment.

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux architectes et leurs collaborateurs, ingénieurs, maîtres d'ouvrage et leurs services techniques.

INTERVENANT

Yves Pochart, Conseil

DURÉE ET DATES

Calendrier des 4 journées proposées sur Midi-Pyrénées : à Toulouse : 27 février 2007 / à Auch : 27 mars 2007 / à Albi : 14 mars 2007 / à Cahors : 17 avril 2007
Horaires : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30

LIEU DE LA FORMATION

Toulouse : Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées - «L'îlot 45» - 45 rue Gamelin - 31100 Toulouse (Métro Fontaine Lestang)

Albi : Hôtel Campanile - Avenue Jean de Lattre de Tassigny / Auch : Hôtel Campanile - Route de Toulouse / Pour Cahors : Hôtel Kyriad - Rond Point de Regourd

PRIX DE LA FORMATION

Coût : 130 euros. Possibilité de prise en charge par le FIF-PL ou l'OPCA-PL

ORGANISME DE FORMATION

Centre Interprofessionnel de la Formation

Continue de l'Architecture (CIFCA)

N° d'agrément : 7331 P00 2031

Tél : 05 62 11 50 50, Fax 05 62 11 50 99

3 COORDINATION OPC

DURÉE ET DATES

Module 1 : Nouvelle pratique professionnelle de la mission OPC / Dates : Jeudi 8 et vendredi 9 mars 2007 / Durée du stage : 2 jours / Module 2 : Gestion de projet et Planning PERT avec MS Project / Dates : mercredi 23, jeudi 24 et vendredi 25 mai 2007 / Durée du stage : 3 jours

PRIX DE LA FORMATION

Module 1 : 600 euros net de taxe / Module 2 : 1 100 euros net de taxe (frais de repas et de séjour à la charge du stagiaire)

RENSEIGNEMENTS - INSCRIPTIONS - LIEU

MC Formation : 3 rue des Charrons 31700 Blagnac - Tél. 05 61 15 79 93 fax. 05 61 15 79 92

Site : www.mcformation.com

E-Mail : mc.formatio@wanadoo.fr

Agréé Coordination Sécurité - N° de déclaration d'existence : 73.31.02550.31 auprès du Préfet de la Région Midi-Pyrénées

4 CYCLE DE FORMATION À L'EXPERTISE

DURÉE ET DATES

Module 1 - Initiation : la technique de l'expertise

Dates : Jeudi 1 et vendredi 2 mars 2007 / Durée du stage : 2 jours

Module 2 - Perfectionnement : la pratique de l'expertise / Dates :

Jeudi 22 et vendredi 23 mars 2007 / Durée du stage : 2 jours

PRIX DE LA FORMATION

Module 1 : 600 euros net de taxe / Module 2 : 600 euros net de taxe (frais de repas et de séjour à la charge du stagiaire).

RENSEIGNEMENTS - INSCRIPTIONS - LIEU

MC Formation : voir informations, formation n°2

5 DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES D'APPELS D'OFFRES

Voir Plan Libre n°46 ou sur www.architectes.org rubrique

exercer la profession / formations pour fiche complète

NOUVELLE SESSION

OBJECTIFS

Former les professionnels à la réponse aux appels d'offres sous forme électronique / Les préparer à répondre aux demandes d'assistance de la maîtrise d'ouvrage en matière de préparation de dossiers de consultation des entreprises sous forme électronique / Les initier aux nouvelles technologies et à de nouvelles pratiques relatives à l'échange de documents et au travail collaboratif

INTERVENANT

Bernard Ferriès,

Docteur de troisième cycle. Maître assistant associé en informatique à l'École d'Architecture de Toulouse

DURÉE ET DATES

Vendredi 2 mars 2007 / Samedi 3 mars 2007

Deux jours, soit 14 heures de formation

PRIX DE LA FORMATION

350 euros net de taxes

RENSEIGNEMENTS - INSCRIPTIONS

ATTENTION : PRÉINSCRIPTION OBLIGATOIRE À L'ADRESSE

INTERNET CI-DESSOUS : annie.montovany@toulouse.archi.fr

(ou par téléphone, Annie Montovany au 05 62 11 50 63)

ORGANISME DE FORMATION

Centre Interprofessionnel de la Formation Continue de l'Architecture

(CIFCA) : voir informations formation n°1

LIEU DE FORMATION

École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse : 83 rue Aristide Maillol - 31106 Toulouse Cedex 1



« Théâtres et architectures 1980 - 2005 »

Marino Narpozi

Une présentation historique de trente prestigieux théâtres réalisés entre 1980 et 2005. Plans, photographies et fiches techniques rendent compte de l'évolution d'une typologie qui n'a cessé d'accompagner les aléas de l'architecture urbaine. L'auteur examine les rapports complexes entre théâtres et urbanité.

Coût : 69 euros

Editions Actes Sud. En librairie



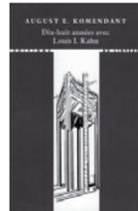
« Dix-huit années avec Louis I. Kahn »

August E. Komendant

L'ingénieur August E. Komendant nous livre ici un témoignage capital sur le travail de Louis Kahn. Né comme lui en Estonie, Komendant a été celui qui l'a accompagné dans ses plus grands projets : les laboratoires de recherche médicale de Philadelphie, l'institut Salk, Dhaka ou le musée Kimbell. Loin de se restreindre au champ de l'ingénierie, il évoque plus largement l'aventure humaine de ces moments de création exceptionnels dont il fut un acteur engagé.

Coût : 23 euros

Editions du Linteau. En librairie



« Le lieu unique »

Christophe Catsaros

Ce livre revient sur la reconversion réussie de l'ancienne biscuiterie Lefèvre-Utile à Nantes en un lieu dédié à la culture. Décryptant le travail original de l'architecte Patrick Bouchain, ce livre est le récit d'une programmation détournée par le maître d'œuvre, ainsi qu'un plaidoyer pour le chantier, conçu comme « acte culturel ». Christophe Catsaros (contributeur régulier de d'A) nous conte l'histoire inhabituelle d'une fusion réussie entre l'institution et l'architecte et montre qu'elle peut donner lieu à une innovation architecturale stimulante.

Coût : 22 euros

Editions Actes Sud. En librairie



« Voisins - Voisines »

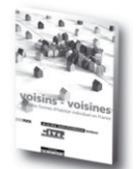
Co-production Le Moniteur / Arc en Rêve

Ce livre reprend la totalité de l'exposition bordelaise sur les nouvelles formes d'habitat individuel en France. Il est une des traductions de la convention de partenariat signée par Arc en Rêve / Centre d'Architecture de Bordeaux et la Cité de l'Architecture et du patrimoine.

Cet ouvrage a bénéficié du soutien du Puca. L'exposition a été présentée à des élus et à des professionnels à Lyon, Grenoble, actuellement et jusqu'au 31 mars à Toulouse (au CMAV) puis elle ira à Marseille et en Picardie.

Coût : 35 euros

Editions du Moniteur. En librairie



RÈGLEMENTATION

TVA À TAUX RÉDUIT : NOUVELLES INSTRUCTIONS FISCALES**INSTRUCTION FISCALE DU 8 DÉCEMBRE 2006**

Cette instruction actualise et synthétise les commentaires qui ont pu être faits sur l'application du taux réduit de la TVA aux travaux.

Elle rappelle le champ d'application de la TVA à taux réduit (locaux, opérations, modalités d'application). Elle précise aussi en annexe les conditions d'application pour les travaux portant sur les établissements d'hébergement, les logements de fonction et les travaux extérieurs.

Attestations : l'administration fiscale a publié sur son site Internet, deux nouveaux modèles d'attestations qui doivent être présentées pour soumettre les travaux au taux réduit de TVA. L'attestation simplifiée peut être utilisée pour les travaux n'affectant, sur une période de deux ans, aucun des éléments de gros œuvre et pas plus de cinq des six lots de second œuvre. Dans les autres cas, il faut recourir à l'attestation normale. Pour mémoire, le maître d'ouvrage doit conserver une copie de l'attestation ainsi que l'ensemble des factures ou notes émises par le(s) prestataire(s) ayant réalisé des travaux jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant leur réalisation. En effet, elles devront être produites si l'administration lui demande de justifier de l'application du taux réduit de la TVA. Rappel : définition des travaux sur des immeubles existants qui concourent à la production d'un immeuble neuf. Sont soumis au taux normal de TVA, les travaux portant sur des immeubles existants qui consistent en une surélévation, ou qui rendent à l'état neuf (article 257 c1-7° du CGI) :

- _soit la majorité des fondations ;
- _soit la majorité des éléments hors fondations déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage ;
- _soit la majorité de la consistance des façades hors ravalement ;
- _soit au moins deux tiers de chacun des éléments de second œuvre suivants (décret n° 2006-1002 du 10 août 2006, article 245 A de l'annexe II du CGI) :
- _les planchers ne déterminant pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ;
- _les huisseries extérieures ;
- _les cloisons intérieures ;
- _les installations sanitaires et de plomberie ;
- _les installations électriques ;
- _et, pour les opérations réalisées en métropole, le système de chauffage.

En savoir plus : www.impots.gouv.fr - Instruction fiscale à se procurer sur : <http://alize.finances.gouv.fr/dgibo/boi2006/cadliste.htm>

AUTORISATIONS D'URBANISME**DÉCRET N°2007-18 DU 5 JANVIER 2007**

Ce décret a été pris en application de l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 portant réforme des autorisations d'urbanisme.

La date d'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions devrait être repoussée au 1^{er} octobre 2007 (au lieu du 1^{er} juillet) si l'amendement adopté par le Sénat est confirmé. **L'essentiel de la réforme porte sur :** des procédures regroupées : 3 permis (de construire, d'aménager, de démolir) et une déclaration préalable auxquels s'appliquent les mêmes règles de fond (RNU) et d'instruction. / des champs d'application plus précis / des délais d'instruction garantis et un contenu précis des dossiers / une plus grande responsabilité des constructeurs et de leurs architectes :

- _lors du dépôt de la demande, de nombreux éléments deviennent déclaratifs > le constructeur et son architecte sont seuls responsables de la surface qu'ils déclarent
 - _lors de l'achèvement des travaux > le constructeur et son architecte certifient qu'ils ont bien respecté le permis dans la déclaration d'achèvement des travaux. L'autorité responsable pourra contrôler la conformité des travaux et le cas échéant, le contester, dans un délai de 3 mois, ou 5 mois dans les secteurs protégés : cette déclaration permet de clore définitivement les délais de recours contentieux devant les tribunaux administratifs. Si la construction est légèrement différente du PC initial, il y aura intérêt à déposer un PC modificatif avant de faire la déclaration d'achèvement. Le PC modificatif sera accepté dès lors que la construction est conforme au PLU.
- Pour plus d'informations : www.architectes.org (rubrique : exercer la profession – actualités nationales).
Textes à se procurer sur : www.legifrance.gouv.fr

CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE**DÉCRET N°2006-1643 DU 22 DÉCEMBRE 2006**

La convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe, signée à Florence le 20 octobre 2000 et approuvée par la France par la loi n°2005-1272 du 13 octobre 2005, est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2006.

Elle s'applique à tout le territoire des états signataires et porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elle inclut les espaces terrestres, les eaux intérieures et maritimes. Elle concerne tant les paysages pouvant être considérés comme remarquables, que les paysages du quotidien et les paysages dégradés.

Selon l'article 5 de cette convention, chaque partie s'engage à :

- _reconnaître juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité ;
 - _définir et à mettre en oeuvre des politiques du paysage visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages par l'adoption des mesures particulières de formation, sensibilisation, identification et définitions d'objectifs de qualité paysagère ;
 - _mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage ;
 - _intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, sociale et économique, ainsi que dans les autres politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage.
- Elle instaure par ailleurs une coopération internationale en la matière ainsi qu'un prix du paysage du Conseil de l'Europe.

A se procurer sur : <http://www.legifrance.gouv.fr>

DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE**DÉCRET N°2006-1114 DU 5 SEPTEMBRE 2006**

L'établissement du dossier de diagnostic technique sera obligatoire à compter du **1^{er} novembre 2007**.

L'ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction a regroupé en un seul document, appelé « le dossier de diagnostic technique », l'ensemble des états, constats et diagnostics exigés à l'occasion des ventes ou des locations de biens immobiliers.

Ainsi, en cas de vente, le nouvel article L 271-4 du Code de la construction et de l'habitation prévoit l'obligation pour le vendeur d'annexer à la promesse de vente ou, à défaut, à l'acte authentique de vente un « diagnostic technique unique » qui devra à terme comporter :

- _le constat de risque d'exposition au plomb ;
- _l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante ;
- _l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment ;
- _l'état de l'installation intérieure de gaz naturel prévu à l'article L. 134-6 du présent code ;
- _l'état des risques naturels et technologiques ;
- _le diagnostic de performance énergétique.

Le décret n°2006-1114 du 5 septembre 2006 précise les conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique.

Personnes habilitées à établir le dossier de diagnostic technique
Le diagnostic technique unique est établi par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Elle doit être impartiale et indépendante vis-à-vis du propriétaire et des entrepreneurs pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages.

Le décret précise qu'il doit être recouru, soit à une personne physique dont les compétences ont été certifiées par un organisme accrédité dans le domaine de la construction, soit à une personne morale employant des salariés ou constituée de personnes physiques qui disposent des compétences certifiées dans les mêmes conditions.

La certification des compétences est délivrée en fonction des connaissances techniques dans le domaine du bâtiment et de l'aptitude à établir les différents éléments composant le dossier de diagnostic technique.

Les organismes autorisés à délivrer la certification des compétences

sont accrédités par un organisme signataire de l'accord européen multilatéral pris dans le cadre de la coordination européenne des organismes d'accréditation. L'accréditation est accordée en considération de l'organisation interne de l'organisme en cause, des exigences requises des personnes chargées des missions d'examineur et de sa capacité à assurer la surveillance des organismes certifiés. Un organisme certificateur ne peut pas établir de dossier de diagnostic technique.

Tout architecte souhaitant établir des dossiers de diagnostic technique devra donc, à compter du 1^{er} novembre 2007, disposer de compétences certifiées par un organisme accrédité dans le domaine de la construction.

Obligation d'assurance

La personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés pour réaliser le dossier, est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions.

Elle doit souscrire une assurance dont le montant de la garantie ne peut être inférieur à 300.000 euros par sinistre et 500.000 euros par année d'assurance.

Sanctions

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe le fait :

- 1- Pour une personne, d'établir un des documents constituant le dossier de diagnostic technique sans respecter les conditions de compétences, d'organisation et d'assurance d'une part et les conditions d'impartialité et d'indépendance exigées par l'ordonnance d'autre part.
- 2- Pour un organisme certificateur, d'établir un dossier de diagnostic technique.
- 3- Pour un vendeur, de faire appel, en vue d'établir un des documents constituant le dossier de diagnostic technique, à une personne qui ne satisfait pas aux conditions de compétences, d'organisation et d'assurance d'une part ou aux conditions d'impartialité et d'indépendance exigées par l'ordonnance d'autre part.

BRUITS DE VOISINAGE**DÉCRET N°2006-1099 DU 31 AOÛT 2006 ET ARRÊTÉ DU 5 DÉCEMBRE 2006 RELATIF AUX MODALITÉS DE MESURAGE DES BRUITS DE VOISINAGE**

Pour remédier à une des principales préoccupations des français, à savoir le bruit, le gouvernement a renforcé la réglementation en publiant le décret n°2006-1099 du 31 août 2006 * et son arrêté d'application du 5 décembre 2006.

Ce nouveau décret régit les bruits liés au comportement d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité, les bruits provenant des activités (activités professionnelles ou activités sportives, culturelles ou de loisir organisées de façon habituelle), ainsi que les bruits provenant des chantiers.

Pour chacune de ces catégories, le décret détermine les critères permettant d'apprécier si un bruit de voisinage porte atteinte à la tranquillité du voisinage ou la santé de l'homme. Des valeurs limites de niveau sonore à ne pas dépasser sont ainsi fixées pour les bruits provenant d'activités.

Plus concrètement, le décret et l'arrêté affinent les critères acoustiques utilisés pour la recherche d'infractions. En effet, de nombreuses plaintes sont liées à des sources telles que des compresseurs frigorifiques, des ventilateurs, ou encore des climatiseurs. Parfois gênants, ces bruits seront désormais sanctionnables grâce à l'introduction de la notion « d'émergence spectrale » (émergence par bande de fréquence).

Le décret détermine et alourdit également les sanctions auxquelles s'exposent les personnes coupables d'infraction.

A se procurer sur : www.legifrance.gouv.fr

VOISINS - VOISINES

NOUVELLES FORMES D'HABITAT INDIVIDUEL EN FRANCE

Jusqu'au 31 mars 2007 – Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville, Toulouse

Exposition produite par arc en rêve centre d'architecture et la Cité de l'architecture et du patrimoine.

AMO – Architecture et Maîtres d'ouvrage – est une association qui a pour objet de promouvoir la qualité architecturale en soulignant l'importance du rôle respectif de ces deux acteurs dans le processus de fabrication de l'architecture et l'insertion dans son environnement.

En Midi-Pyrénées, l'association AMO milite depuis de nombreuses années, en faveur de la relation maîtres d'ouvrage – architectes, notamment dans les opérations de logement, en organisant des colloques, des visites, persuadée que c'est de la valeur du dialogue et de la complémentarité que naît la qualité architecturale indispensable à l'appropriation du logement par son utilisateur, accédant ou locataire.

La ville de Toulouse et la région Midi-Pyrénées vivent depuis plusieurs années un essor démographique important. Tous ces migrants recherchent un logement et sont exigeants...

L'habitat individuel reste une cible privilégiée et se posent alors les problèmes de densité, étalement urbain, urbanité, développement durable, solidarité...

L'association AMO - Architecture et Maîtres d'ouvrage - Midi-Pyrénées a donc décidé, en association avec l'Auat, le CAUE 31, l'Ecole d'Architecture, l'Ordre des Architectes et la Maison de l'Architecture et avec le concours de l'AERA et de l'APUMP, d'accueillir l'exposition "Voisins, Voisines", co-produite par arc en rêve centre d'architecture à Bordeaux et la Cité de l'architecture et du patrimoine à Paris. C'est pour tous ces partenaires l'occasion d'organiser rencontres, conférences, débats, et réfléchir ensemble sur la qualité de notre cadre de vie. C'est à nous tous, professionnels, élus locaux et citoyens, de poursuivre la recherche sur ce thème afin que les réalisations dans notre région, en cours ou à venir soient exemplaires.

Danièle Damon, présidente de l'association AMO Midi-Pyrénées



La preuve par huit.

Le phénomène mondial de l'étalement urbain, particulièrement visible dans la ville européenne, est très accentué en France. Au cours des trois dernières décennies, l'accroissement des mobilités, le mouvement de repli sur soi et le rejet du collectif (57 % des Français vivent dans une maison) ont intensifié le développement diffus de l'habitation individuelle à l'échelle du territoire. Le lotissement pavillonnaire est au cœur des préoccupations actuelles. Face à l'ampleur et aux conséquences de ce processus, depuis quelques années l'éventail des initiatives publiques et privées se démultiplie. Les élus des collectivités locales mettent en place de nouvelles stratégies. Les professionnels travaillent au renouvellement de la qualité architecturale, avec une attention particulière portée à l'urbain. Aujourd'hui l'exigence accrue des habitants, pour des qualités d'ordre sensible et spatial, est comme une nouvelle chance donnée à l'architecte.

L'urbanisme vu par le prisme de l'urbanité, l'architecture par celui de l'habiter, c'est l'enjeu de l'exposition voisins - voisines qui s'attache à présenter huit opérations pilotes développées sur différents sites de l'hexagone.

Les reportages vidéo, très présents dans l'exposition, mettent le projecteur sur la dimension usage, portée par une maîtrise d'ouvrage engagée sur ce sujet du rapport à l'autre. À chaque site sa spécificité, son concept. Preuve est ainsi faite que l'on peut innover dans l'urbanisme de l'habitat individuel. voisins - voisines explore le champ d'expérimentation de la maison. Un champ inépuisable. L'exposition qui se veut l'alternative à la banalité fait aussi l'éloge de la diversité.

Francine Fort, directrice d'arc en rêve centre d'architecture

Francis Rambert, directeur de l'Institut français d'architecture



Exposition jusqu'au 31 mars - entrée libre du lundi au samedi de 13h00 à 19h00

Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville - 5 rue Saint Pantaléon, 31000 Toulouse - Tél. : 05 61 23 30 49 - Fax : 05 61 23 30 49



Voisins - voisines, nouvelles formes d'habitat individuel en France présente huit opérations qui sont autant d'alternatives au lotissement traditionnelles initiées il y a moins de cinq ans dans des contextes urbains et sociaux extrêmement différents, démontrent qu'il est possible d'inventer de nouvelles formes d'habitat. Par leur diversité, elles confirment que le champ de l'innovation est aujourd'hui ouvert sur bien des possibles, et ancrent ces projets dans la réalité. Elles sont ensuite aux maîtres d'ouvrage, promoteurs-constructeurs, publics et privés, chargés de mettre en oeuvre des programmes de logement; enfin, elles confirment le caractère ordinaire que l'aspect expérimental : signe peut-être que ces démarches encore singulières préfigurent d'ores et déjà une nouvelle manière d'habiter.

LA CITÉ-JARDIN DU PETIT BÉTHENY - Bétheny (51)

Revisiter la cité-jardin : l'écologie élément commun au service du confort individuel et du vivre ensemble

maître d'ouvrage : le Foyer Rémois / **architectes conseil** : BCDE Architecture - Laurent Debrix et Anne Reyckman architectes / **maîtres d'oeuvre** : BCDE Architecture, Bernard Bonhaume, atelier Kaba, In Situ, Architecture & Environnement et François Lausecker, Atelier d'Architecture et d'Urbanisme Marjolijn Boudry et Pierre Boudry, architectes / **programme** : 111 maisons individuelles / **partenaire** : Puca / **livraison** : échelonnée jusqu'en 2006.



Maison Talus, BCDE architectes © Odile Fillion



Les Bosquets, François Lausecker architecte © Odile Fillion

La société HLM «Le foyer Rémois» renouvelle ici l'image de la cité-jardin, modèle importé d'Angleterre, très en vogue entre-deux-guerres et éclipsé de l'habitat social après 1945, période pour laquelle on lui préfère les cités et pavillons. Sur le terrain en friche de Bétheny, les architectes réalisent une cité-jardin contemporaine ayant pour préalable l'attention portée à l'écologie. Le site naturel est structuré en îlots définis par un arrangement végétal singulier. Les principes HQE ont été développés par les architectes privilégiant les aménagements économiques et non pollueurs, avec une maîtrise de l'impact du bâti sur l'environnement et un traitement attentif des intérieurs. La charte Haute Qualité Environnementale née de la volonté commune maîtrise d'ouvrage/ maîtrise d'oeuvre, est soumise à l'adoption des habitants comme règle d'usage et de vie, ensemble.

LES DIVERSITÉS - Bordeaux (33)

Le pari réussi de la densité en centre urbain

maître d'ouvrage : Domofrance / **maîtres d'oeuvre** : Raphaëlle Hondelatte et Mathieu Laporte, David Pradel, Florence Champiot, Sophie Dugravier et Emmanuelle Poggi, Nathalie Franck, Bernard Bühler, Patrick Hernandez, architectes / **programme** : 121 logements / **partenaire** : Puca / **opérateur culturel** : arc en rêve centre d'architecture / **livraison** : 2^e trimestre 2006.



Lot N°8, Patrick Hernandez architecte © Hyun Ki



Lot N°3, Florence Champiot architecte © David Pradel

L'opération des Diversités menée par Domofrance maître d'ouvrage, accompagné d'arc en rêve centre d'architecture réunit sept équipes d'architectes. Initiée en partenariat avec la Communauté urbaine de Bordeaux, elle renouvelle l'offre d'habitat individuel en centre urbain. La logique de densification a valeur de centralité. Les architectes ont d'abord travaillé ensemble sur deux terrains (à Bordeaux, site urbain et à Floirac, site périurbain) et esquissé des scénarii de projets pour faire programme. Ils ont ensuite conçu individuellement les projets d'habitation. L'inondabilité du site, rendant les rez-de-chaussée inhabitables, a joué sur l'agencement général. L'îlot est compact et peut se définir comme de l'habitat intermédiaire entre habitat individuel groupé et habitat collectif individualisé. Dans la fluidité et la complexité des formes, les architectes créent les qualités d'espace recherchées dans la maison individuelle. Les systèmes de cours, arrière-cours, terrasses ou patios sont privilégiés pour leurs valeurs urbaines. L'effet de contraste maîtrisé, dû au mélange de maisons sur rue, coeur d'îlot et maisons éparses, permet de saisir le sens du mot Diversités.

LE DOMAINE DE SÉRILLAN - Floirac (33)

Un quartier de maisons qui architecturent le paysage

maître d'ouvrage : Domofrance / **maîtres d'oeuvre** : Agence Saint-Projet, Xavier Leibar et Jean-Marie Seigneurin, Bernard Bühler, Patrick Hernandez, Raphaëlle Hondelatte et Mathieu Laporte, Sophie Dugravier et Emmanuelle Poggi, architectes / **programme** : 85 logements / **partenaire** : Puca / **opérateur culturel** : arc en rêve centre d'architecture / **livraison** : fin 2005 pour l'accession - 1^{er} trimestre 2006 pour la location.



Lot A, Agence Saint-Projet architectes © D3tles



Lot B, Xavier Leibar - Jean-Marie Seigneurin architectes © Emmanuelle Maura

Floirac est le second volet de l'opération multisites bordelaise conduite par Domofrance, sous la direction de Jean-Luc Hoguet, accompagné par arc en rêve centre d'architecture. Ici, le commanditaire souhaite donner une réponse alternative à l'habitat éparpillé en situation périurbaine. Comme pour les Diversités, les sept équipes d'architectes ont d'abord travaillé ensemble sur les deux terrains, en toute liberté – sans programme –, et ont développé de concert le plan général pour ensuite réaliser séparément les différents projets de maisons. La topographie du site est fondatrice du projet. Les architectes implantent les maisons sur six lanières suivant la pente naturelle du terrain. Les constructions s'organisent en bandes ou en plots, formant des lignes parallèles et perpendiculaires. Le résultat offre un quartier entre ville et campagne, où la partition des maisons sur le site fabrique réellement du paysage.

SOLEIL INTÉRIEUR - Lille (59)

Vivre en ville dans ma maison

maître d'ouvrage : SCI Maisons en Ville / **maîtres d'oeuvre** : Éric Bouillaud et Thierry Donnadieu, architectes / **programme** : 57 maisons de ville / **livraison** : 2005



Eric Bouillaud et Thierry Donnadieu © Bouillaud - Donnadieu



Eric Bouillaud et Thierry Donnadieu © Cyrille Weiner

Maisons en ville, groupement de 10 promoteurs privés*, est l'initiateur des opérations de Lille et Tourcoing. Souhaitant participer au processus de renouvellement urbain de l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing, la société obtient de la communauté urbaine les terrains cédés à prix symbolique. En retour elle s'est engagée à ne pas réaliser de profit, faire appel à un concours d'architecture, suivre un cahier des charges environnemental, s'aligner sur les prix du bâti et réserver une part de l'habitat au secteur social. 800 équipes répondent au concours, sans considération pour les contraintes financières, acceptées aussi par le promoteur et la ville. Le résultat, inspiré de la maison en bandes, mêle façades sur rue et jardins privés ouverts en coeur d'îlot. Ainsi, on répond tant au problème de l'étalement des villes qu'à celui de l'exode urbain. Les usagers profitent ici de la maison individuelle dans un cadre citadin.

ditionnel et présentent toutes une forte «valeur architecturale ajoutée». Situées à Bétheny (Reims), Bordeaux et Floirac, Lille et Tourcoing, Mulhouse, Rezé, Saint-Nazaire, ces opérations, nouvelles formes d'habitat – création architecturale contemporaine, à l'écoute de la ville –, et qu'elles rencontrent en outre un indéniable succès auprès des acquéreurs ou des locataires. La mouvance générale de l'architecture internationale la plus novatrice. L'exposition s'adresse à tous les publics, en premier lieu aux habitants et futurs habitants de maisons individuelles; en outre aux élus des collectivités locales qui ont la responsabilité d'initier des politiques d'habitat. De ces opérations toutes particulières, l'ensemble des personnes interrogées retient davantage cette attitude dans la réalisation de programmes d'habitations individuelles.

_CÔTÉ PARC - Tourcoing (59)

Comme une maison dans la ville

maître d'ouvrage : SCI Maisons en ville / **maîtres d'oeuvre** : Colomer + Dumont – Sanjuan + Villaescusa & Albert, Philippe Dubus, architectes / **programme** : 51 maisons de ville / **livraison** : 2005

Côté Parc est le pendant de l'opération lilloise. La société Maisons en ville acquiert des terrains municipaux en friche pour un prix symbolique afin de participer au renouvellement urbain et construire en ville un habitat dense fait de maisons individuelles. Deux équipes d'architectes conçoivent, dans l'esprit traditionnel des corons, des maisons en bandes. L'innovation s'affirme par l'adjonction de deux espaces d'usage contemporain : une serre intercalée entre les logements et un patio. Ainsi, les possibilités relationnelles – physiques ou sensorielles – entre intérieur et extérieur sont démultipliées. Les espaces publics sont subtilement traités, mêlant lieux publics et privés. L'absence d'un aménageur coordonnant les opérations s'est ressentie et la société a su mesurer cette lacune pour en tirer parti lors de possibles futures opérations.



Maison avec serre, Philippe Dubus architecte © Cyrille Weiner



Maison Patio, Colomer + Dumont – Sanjuan + Villaescusa & Albert, architectes © Cyrille Weiner

_LA CITÉ MANIFESTE - Mulhouse (68)

Changer les règles du logement social

maître d'ouvrage : SOMCO / **maîtres d'oeuvre** : Shigeru Ban et Jean de Gastines, Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal, Duncan Lewis Scape Architecture associé à Block, AJN Jean Nouvel, Poitevin & Reynaud - ARM Architecture, architectes / **programme** : 61 habitations / **livraison** : 2004 - 2005

La cité manifeste naît de la volonté de Pierre Zemp, directeur de la Société mulhousienne des Cités ouvrières (SOMCO) qui veut marquer ses 150 ans d'existence. Le projet s'inspire du traditionnel «carré mulhousien» des cités ouvrières pour créer la cité manifeste, opération qui réunit des architectes de renom national et international. La démarche interroge les règles du logement social, gravement contraint par les normes en vigueur. Et pour que cette opération soit convaincante, le maître d'ouvrage s'en tient au financement de base propre à ce type de logement, refusant toute aide financière supplémentaire. L'opération se dégage de ce carcan en offrant des solutions inédites pour ce type de programme, notamment au niveau des surfaces largement agrandies, sans surcoût de production. La typologie des maisons, diversifiée tant dans ses formes que dans ses matériaux, s'intègre naturellement aux différentes maisons existantes.



Poitevin & Reynaud - ARM Architecture, architectes © art'm



Lacaton-Vassal architectes © Lacaton – Vassal

_LES JARDINS DE LA PIROTTERIE - Rezé (44)

Des maisons qui détonnent joyeusement sur les traces de l'héritage rural

maître d'ouvrage aménageur : Terre Océane / **maîtres d'oeuvre** : Périphériques - Marin + Trottin, Paillard + Jumeau, architectes - assistants : D. Gaignic, Ramiro, P.E. Loiret / **programme** : aménagement du lotissement la Piroterie (180 parcelles) / **partenaire** : Puca / **livraison** : phase 1 : 2002 - phase 4 : 2006 - maître d'ouvrage constructeur : Loire-Atlantique Habitations - architectes de coordination : Périphériques - concours : Marin + Trottin + Paillard + Jumeau / **études** : Marin + Trottin + Jumeau / **maîtres d'oeuvre** : Jacques Moussafir ; Tommaso Avellino (Blow Up) + Alessandro Carbone + Francesco Careri (Stalker) ; Marin + Trottin ; Jumeau + Paillard, l'Australien ; Actar Architectura, architectes - équipe projet : S. Razafindralambo, S.Truchot, M. Tüür, M. Haggard - équipe chantier : Raphaël Picaper - **programme** : 30 logements PLA / **partenaire** : Puca / **livraison** : 2005.

En 1997, le groupe Périphériques lance l'appel d'idées «À la recherche de la maison modèle» et convie une trentaine d'équipes d'architectes à réaliser un prototype de maison pouvant concurrencer la maison sur catalogue. Les projets sont présentés lors de l'exposition «36 modèles pour une maison» avec arc en rêve centre d'architecture en 2000. Le projet se concrétise à Rezé, où le maire veut faire face à l'étalement urbain par la création d'un quartier résidentiel et social. La Piroterie comprend 200 maisons dont 30 expérimentales produites par les six équipes d'architectes ayant travaillé avec Périphériques. Un désordre intentionnel est rendu par le traitement du terrain : arbres conservés, réduction de la taille des parcelles et volonté d'assumer les conditions du pavillonnaire. Les cheminements existants sont conservés et la voirie traitée généreusement avec les abords. Après une cité Radieuse de Le Corbusier, des interventions de Perrault, Fuksas ou Anselmi, Rezé confirme son rôle expérimental.



Poster House l'Australien architectes © Odile Fillion



Rezé © Périphériques - R Picaper

_LES VILLAS DE PRÉ-GRAS - Saint-Nazaire (44)

Une maison prototype comme un événement qui apprivoise la ville

maître d'ouvrage : Espace Domicile - HLM La Navale / **maître d'oeuvre** : Georges Maurios, architecte / **programme** : 24 maisons individuelles / **partenaire** : Puca / **livraison** : 2005

Le quartier du Pré-Gras se situe à Penhoët, près des chantiers navals de Saint-Nazaire. Sa création, dans les années 1850, est liée à l'activité ouvrière. Le Pré-Gras est alors emblématique, mais se vide au fur et à mesure que la crise navale s'accroît, et devient une friche dans les années 1990. Alors que l'activité navale reprend, la société Espace Domicile acquiert le terrain pour désenclaver le quartier en créant des logements sociaux. Le modèle traditionnel du pavillon est conservé, mais repensé afin de créer un habitat plus proche de la maison de ville. De nombreuses recherches, bénéfiques tant au niveau de la forme de la maison qu'à son implantation sur le site, ont permis la mise au point d'un modèle de base. Des équipements municipaux participent au renouvellement du quartier, où désormais cohabitent deux périodes du logement ouvrier.



quartier de Penhoët, Saint-Nazaire Georges Maurios architecte © Odile Fillion



VOISINS VOISINES : AUTOUR DE

_COLLOQUE

“Un maître d'ouvrage, un maire, un architecte”

Jeudi 15 mars 2007 à 18h00

Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville - Toulouse

Dans le cadre de la venue à Toulouse de l'exposition « Voisins, Voisines », AMO Midi-Pyrénées met en œuvre un colloque au cours duquel seront présentées des opérations d'habitat individuel ou groupé, réalisées dans la région, avec le témoignage de leurs acteurs : le maître d'ouvrage, l'architecte, l'« aménageur ».

LES TÉMOIGNAGES :

« **Les Villas Mermoz** » à Toulouse

Opération de 18 logements répartis en 3 bâtiments R+2

La conception des logements participe à l'intégration du bâtiment au quartier tout en donnant une intimité aux occupants.

_Aménageur : Mairie de Toulouse / Françoise De Veyrinas, adjoint au Maire (sous réserve)

_Maître d'ouvrage mandataire : Icade Capri / Jean-Paul Alcaras, directeur régional

_Architecte : Francis Diana

Résidence universitaire « Les Miattes Sud » à Figeac

Opération de 8 logements familiaux (T3) et 48 logements Etudiants (T1 bis).

L'ensemble forme un seul bâtiment, composé de différents corps reliés entre eux par le biais de toitures, passerelles, emmarchements...

_Aménageur : Mairie de Figeac / Jean-Marc Bougon, Maire (sous réserve)

_Maître d'ouvrage : Lot Habitat / Michel Simon, directeur des services techniques

_Architecte : Jean-Luc Rames, agence GGR (photo ci-dessous)



Logements Zac Mailheaux – Cendere à Frouzins

400 nouveaux logements sur 2,5 hectares de verdure, avec commerces, écoles,...

Le domaine de Mailheaux-Cendere offre la diversité en proposant : des maisons individuelles avec jardin, des maisons de village et des appartements en résidences de petites tailles.

_Aménageur : Mairie de Frouzins / Alain Bertrand, Maire

_Maître d'ouvrage : Nexity George V / Jean Pene, directeur promotion et Christian Noailhac, chargé de l'opération

_Architecte : Michel Souviron

Le point de vue de François Cornuz, directeur de l'OPAC des Hautes-Pyrénées

Moderateur : Cyrille Poy, journaliste.

Organisation : association AMO Midi-Pyrénées - 45, rue Jacques Gamelin - 31100 Toulouse - Tél : 05 62 26 62 42

_COLLOQUE

“Se loger : quel modèle de développement urbain pour l'agglomération ?”

Mardi 27 mars 2007 de 14h30 à 17h00

Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville - Toulouse

L'agglomération toulousaine est particulièrement symptomatique des évolutions actuelles de la Ville : creuset d'une dynamique économique, culturelle, elle est fortement attractive pour de nouvelles populations. Dans le même temps, l'accueil des habitants s'est fait suivant un étalement urbain très important, l'augmentation des coûts du foncier rend de plus en plus difficile l'accession et même la location à proximité des zones centrales, accentuant les écarts sociaux. Les déplacements se complexifient et accentuent les problèmes d'organisation urbaine et de nuisances en terme de développement durable.

Organisation : Association Des Professionnels de l'Urbanisme de Midi-Pyrénées (APUMP)

Contact : Pascale Rossard - Tél 05 62 27 24 12

_EXPOSITION

“Coopératives d'habitation à vocation sociale et participative”

Jusqu'au 31 mars 2007

Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville - Toulouse



Programme expérimental AERA, soutenu par PUCA / Fondation de France / Fondation Abbé Pierre - Exposition de projets d'étudiants de l'ENSAT sur les sites de Blagnac et Reynerie

Exposition présentée par l'AERA et l'ENSAT avec le concours des étudiants diplômés (2006) et de Master (2007)

« Il s'agit de mettre des locataires en état de participer à la fois à la production et à la gestion de leurs logements. Nous touchons là à l'essence même de la coopération »

Guy HOUIST à propos de la location coopérative d'après guerre

Devant l'ampleur de la crise du logement, devant l'indignité du logement des plus démunis qui nous renvoie à une époque que l'on croyait révolue, il est urgent d'imaginer de nouvelles pistes pour un logement durable pour les plus démunis, en évitant la formation de nouveaux ghettos sociaux et en renouvelant à terme l'approche architecturale de l'habitat collectif.

Ce programme expérimental lancé fin 2005 par l'A.E.R.A. et financé par le PUCA, la Fondation de France, la Fondation Abbé Pierre et le FASILD, prévoit avec nos partenaires HLM, la réalisation de six opérations en trois ans sur la base d'un concept innovant d'habitations coopératives à vocation sociale et participative.

Ce montage implique en amont les futurs habitants coopérateurs dans l'élaboration de leur programme et leur permet, une fois leur projet réalisé avec une société HLM associée, une accession à la propriété par l'acquisition progressive des parts de la SCI coopérative qu'ils constituent ensemble. Ce montage prend appui sur l'article 34 de la loi ENL votée le 13 juillet dernier mettant en place des SCI d'Accession Progressive à la Propriété, et en adaptant la loi à un montage coopératif permet un accession véritablement très social à la propriété (pour le montant d'un loyer HLM).

Ce principe sécurise le parcours résidentiel des coopérateurs, sans réduire leur liberté individuelle (ils entrent et sortent librement et revendent leurs parts en cas de départ) et développe leur solidarité et leur responsabilité envers leur cadre de vie commun. Il permet par leur participation dès le montage de l'opération de prévoir des surfaces qu'ils peuvent partager en fonction de leurs besoins respectifs (du plus privé au plus collectif, en passant par des surfaces communes à deux, trois ou quatre familles pour des vocations particulières : petite enfance, salles de jeux pour les plus grands, chambre d'amis, salle de sport, ateliers divers, buanderies et salle de réunion polyvalente...), et du fait de l'indivision, une mobilité interne des locataires accédants.

En suscitant la formation d'un véritable “pacte social local” en amont de la production des opérations, c'est-à-dire en “construisant” un espace social avant l'espace architectural qui y répond, il s'agit de privilégier un véritable “développement social durable”, autant qu'économique et environnemental. Une telle coopération par les habitants pour accéder à un habitat durable et adapté implique en effet, outre une dignité retrouvée, une dynamique, une cohésion, une responsabilité individuelle et collective qui manque trop souvent à nos logements sociaux d'aujourd'hui.

La vocation de ce programme est enfin de contribuer à redonner un sens véritablement “social” au vivre ensemble et au logement collectif lui-même dans un contexte de nécessaire densification urbaine et de multiplication de la production de logements. Pour reprendre le langage populaire, il s'agit de réfléchir à une alternative aux “cages à lapins” —réponse que le rationalisme industriel et l'Etat social ont jusqu'ici donnés au problème du logement du plus grand nombre. Il s'agit de re- “faire société” par l'habitat collectif à la base de notre urbanité contemporaine. Par ce mode de programmation, l'architecture du logement collectif devrait s'en trouver elle-même renouvelée —plus organique, mieux adaptée, à l'image d'une petite société plus solidaire, un “village vertical” pour reprendre l'expression de Le Corbusier. Elle développe également à partir de cette architecture micro-urbaine une nouvelle urbanité susceptible par contamination de profiter aux quartiers concernés.

Une première opération lancée en janvier 2006 sur Blagnac a été l'occasion de travaux d'étudiants en Projet de Fin d'Etude sous ma direction, puis une seconde opération avenue de Reynerie actuellement en cours au Mirail a été l'occasion de projets de Master I pour les étudiants de l'ENSAT. Ce sont ces travaux qui se sont appuyés chaque fois sur les réunions de programmation participative des futurs habitants et qui ont proposé des réponses innovantes quant à l'articulation des logements entre eux et avec les espaces mis en commun selon les vœux des coopérateurs.

L'EXPOSITION

MAISONS VOISINES: ÉTUDES ET PROJETS D'ÉTUDIANTS

Jusqu'au 30 mars 2007

L'îlot 45,
Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées



Exposition présentée par la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées, l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse et le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes.

Sur le thème de l'habitat individuel dense, l'exposition restitue le travail pédagogique conduit par les étudiants de troisième année de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse. Cet enseignement s'appuie sur des exemples de Midi-Pyrénées et des références européennes. Il témoigne d'un enseignement du projet appliqué à la commune de Launaguet.

> collectif enseignants :

Claude Branger, Norbert Etile, Catherine Roi, Nadia Sbiti, Gérard Ringon

> équipe CAUE 31 :

Philippe Monmayrant, Cathy Pons, Isabelle Rieg

> étudiants projet exposition :

Anne Montané, Kamel Laribi

Comment enseigner l'habitat individuel dense ?

La densification des quartiers d'habitats et l'optimisation des terrains à construire relèvent d'une démarche volontaire contre l'étalement urbain. Le regroupement de maisons urbaines et d'habitats individuels engendre des espaces de vie à valeur collective et offre une manière de voisiner encore à inventer. Cet enseignement de l'école d'architecture aborde ces formes d'organisation en insistant sur les modes de vie et leur évolution, l'importance des lieux et leur capacité à être densifiés, la diversité des réponses urbaines et architecturales. Témoignage d'un enseignement conduit en troisième année sur un semestre à l'ENSAT, mis au point d'année en année depuis 10 ans, cette exposition s'appuie en grande partie sur les travaux des étudiants réalisés en 2005-2006. (semestre 2). Pour amener les élèves architectes à la rencontre du terrain et des acteurs, l'occasion du travail engagé par le CAUE 31 (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) sur la commune de Launaguet, dans le cadre de la démarche expérimentale portant sur « quels sites pour une ville à réinventer, une invitation à la qualité urbaine », a été saisie.



L'îlot 45 . Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées

45, rue Jacques Gamelin . 31100 Toulouse - Tél. : 05 61 53 19 89 .

Mél : ma-mp@wanadoo.fr > entrée libre du lundi au vendredi de 10h00 à 18h00

MAISONS VOISINES : EUROPE

> EXPLORER ET DÉCOUVRIR :

Démonter et analyser des opérations de référence en Europe ; Etudier la situation urbaine, le caractère des plans masse, la gamme des densités, le parcellaire, la figure des groupements, la typologie, les modes constructifs.



Opération "Demi Lune", Montreuil : Maître d'ouvrage : OPHLM de Montreuil / Maître d'oeuvre : BNR (T. Baled, A. Nouvet, M. Reynaud) / Date de réalisation : 2001 • **Ilôt habité, Noceto, Italie** : Maître d'ouvrage : Privé / Maître d'oeuvre : G. Canali / Date de réalisation : 1977 • **Halen Housing Estate, Vherrenschwanden, Suisse** : Maître d'ouvrage : Association de propriétaires / Maître d'oeuvre : Atelier 5 (Erwin Fritz, Samuel Gerber, Rolf Hasterberg, Alfredo Pini, Hans Hostettler) / Date de réalisation : 1955-1961 • **Casas Con Patio, Matosinhos, Portugal** : Maître d'ouvrage : Association de propriétaires / Maître d'oeuvre : Edouardo Souto de Moura / Date de réalisation : 1993-1998 • **Case a schiera, Brione, Italie** : Maître d'ouvrage : Privé / Maître d'oeuvre : Luigi Snozzi - G. Groisman / Date de projet : 1984 • **Maisons, Vijfhuizen, Pays-Bas** : Maître d'ouvrage : Commune de Haarlemmermeer et Dura Bouw Amsterdam, promoteur constructeur développeur. / Maître d'oeuvre : S333 (Burton Hamfelt, Dominic Papa, Christofer Moller, Jonathan Woodroffe) Urbanisme (Liesbeth Van Der Pal) / Date de réalisation : 1998-2003 • **Quartier de Malagueira, Evora, Portugal** : Maître d'ouvrage : Mairie d'Evora / Maître d'oeuvre : Alvaro Siza / Date de réalisation : 1997 • **Case Study House, Cleveland, Etat-Unis** : Maître d'ouvrage : SPACES Gallery, Cleveland; National Endowment for the Arts Publics Works Program pour la promotion des architectes / Maître d'oeuvre : Ply Architecture : Karl Daubmann, John Comazzi, Gretchen Wilkins, Craig Borum / Date de réalisation : 2002-2005 • **Mecanoo, Nieuw Terbregge, Rotterdam** : Maître d'ouvrage : Proper Stock Woninguen / Maître d'oeuvre : Mecanoo / Date de réalisation : 1998-2001 • **Bunschow Henley, St Mary, Angleterre** : Maître d'ouvrage : Countryside Properties / Maître d'oeuvre : Bunschow Henley (Ralph Bunschow, Garin Hale-brown, Simon Henley et ken Rorrison) / Date de réalisation : 2001 • **Immeuble sur Venelle, Villa Robert Doiseau, Paris** : Maître d'ouvrage : First Avenue Promotion / Maître d'oeuvre : LLTR Associés (Le Boursicot, Loth, Testas, Robert) / Date de réalisation : 1987

Photos ci-dessus : Mecanoo, Nieuw Terbregge

MAISONS VOISINES : IN SITU

> REGARDER ET VOIR :

Transmettre la perception « in situ » du bâti et des habitants (les modes de vie) à partir d'études de cas repérés dans la région Midi-Pyrénées. Étudier la relation entre usage et espace (aux trois échelles). Réaliser les relevés architecturaux, rencontrer les habitants et faire des entretiens.



Les Muriers, Toulouse : Maître d'ouvrage : Société IGEA (Investissement Gestion / Etude Administration) / Maître d'oeuvre : Georges Candilis, architecte / Date de réalisation : 1968 • **Le Payrat, Cahors** : Maître d'ouvrage : OPDHLM du Lot / Maître d'oeuvre : GGR architectes / Date de réalisation : 1999 • **Bachelot, Toulouse** : Maître d'ouvrage : Promoteur privé / Maître d'oeuvre : Bernard Bachelot, architecte / Date de réalisation : 1960-1970 • **Chaussas, Toulouse** : Maître d'ouvrage : DOB-BELMANN Reinier (privé) / Maître d'oeuvre : GGR architectes / Date de réalisation : 2002 • **Hameau de Mange-Pommes, Ramonville** : Maître d'ouvrage : SCCC Mange-Pommes / Maître d'oeuvre : Christian Hélie, architecte / Date de réalisation : juin 1984- juillet 1985 • **Montaudran, Toulouse** : Maître d'ouvrage : Société des Châlets / Maître d'oeuvre : Atelier 3 / Date de réalisation : 1971 • **Les Chênes, Toulouse** : Maître d'ouvrage : Patrimoine S.A. Languedocienne / Maître d'oeuvre : Atelier d'Architecture Diana / Date de réalisation : 1998 • **Saint Roch, Toulouse** : Maître d'ouvrage : Promoteur privé / Maître d'oeuvre : GGR architectes / Date de réalisation : 1986 • **Lespinet, Toulouse** : Maître d'ouvrage : OPAC HLM / Maître d'oeuvre : Bernard Valentin, architecte / Date de réalisation : 1992-1995

Photos ci-dessus : Les Mûriers, Toulouse.

MAISONS VOISINES : PROJET LAUNAGUET

> PROJETER :

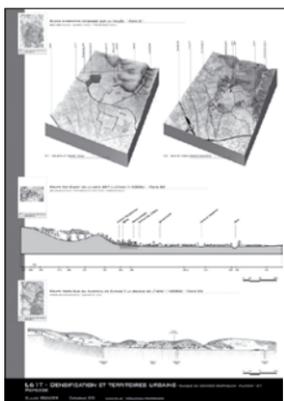
A partir d'un processus de projet progressant en quatre étapes itératives :

phase 1 : Mesurer le site et formaliser les intentions générales

phase 2 : Tester la capacité du site et valider les intentions

phase 3 : Approfondir l'assemblage du bâti sur les espaces publics et dans les îlots

phase 4 : In fine concevoir et dessiner une maison (1 étudiant = 1 parcelle + 1 famille + 1 maison)



PHASE 00

Equipe étudiants :

Vincent Prunonosa
Marlène Bouysse
Vincent Candau
Chiara Del Gaudio
Anne-Marie Franceschini
Eléna Vassileva
Lamia Loudghiri
Emilie Fabre-Monplaisir

PHASE 02

Anne MONTANE
Kamel LARIBI

« LA BIBLIOTHÈQUE, LA NUIT » D'ALBERTO MANGUEL, Actes Sud, 2006

Traduit de l'anglais par Christine Le Bœuf, 335 pages avec de nombreuses illustrations en noir et blanc.

« *La bibliothèque, la nuit* » commence par le récit de la construction de la bibliothèque que l'écrivain argentin Alberto Manguel fit réaliser en 2000 dans l'ancien presbytère qu'il venait d'acheter dans un petit village du Poitou. Tout au long du livre, il nous invitera à revenir dans sa bibliothèque pour y chercher un livre, pour raconter les moments où il y lit et écrit. Mais curieusement ce livre qu'il aurait aimé appeler « *Voyages autour de ma chambre* », si ce titre n'avait déjà été pris, nous entraîne dans une longue visite, érudite, sinueuse et pleine d'imprévus, des bibliothèques du monde entier : bibliothèques disparues comme celle d'Athènes dont il ne nous reste qu'une pierre dont la photo sert d'exergue au livre et sur laquelle sont gravées les heures d'ouverture, ou comme celle de la yeshiva de Lublin brûlée par les nazis en 1939 et devant laquelle vinrent pleurer les juifs de la ville ; bibliothèques oubliées comme celles du désert de l'Adrar en Mauritanie qui comptent des milliers de volumes apportés par les caravanes ; bibliothèques enfouies comme celle qu'un anglais découvrit au début du 20^e siècle dans les grottes de Dunhuang sur la route de la soie ; bibliothèques modestes comme la bibliothèque-bourricot qui sillonne les chemins de la campagne colombienne, ou prestigieuses comme la Laurentienne réalisée à la demande du pape Clément VII par Michel Ange et dont une esquisse est conservée ; bibliothèques pillées comme celle de Bagdad au printemps 2003 lors de l'invasion américaine et qui contenait « *les premiers spécimens existant d'écriture vieux de 6000 ans* » ; bibliothèques imaginées mais jamais réalisées comme celle de Boullée avec son immense voûte. Mais ce parcours n'est pas un simple inventaire des bibliothèques, ni même leur histoire. Ce voyage est une quête pour répondre aux questions qu'il se pose à leurs propos, et la première est décourageante : tout ce que rassemblent les bibliothèques peut-il « prêter au monde un semblant de sens et d'ordre ? » Question à laquelle il apportera, me semble-t-il, une réponse toute provisoire dans les dernières lignes de son livre. En attendant, cette première question en amène d'autres : comment ordonner le savoir dans une bibliothèque et quels écrits doit-on retenir ? Il s'arrête sur les modes de classement qui ont été adoptés depuis les origines. L'un des plus déroutant est bien celui de la bibliothèque créée à la fin du 19^e siècle à Hambourg par Aby Warburg ; cette bibliothèque qui comprit jusqu'à 80 000 volumes, fut le lieu de travail de plusieurs savants qui fondèrent l'iconologie, dont Erwin Panofsky. Son principe d'organisation était circulaire et mettait en jeu « une accumulation d'associations dont chacune engendrait une nouvelle image ou un nouveau texte à associer jusqu'à ce que ces associations ramènent le lecteur à la première page ». L'ayant visitée une fois, le philosophe Ernst Cassirer la compara à un labyrinthe. Pour Manguel, toute logique de classement rencontre ses propres limites et perd sa cohérence ; finalement toute bibliothèque ne devrait-elle pas associer « *chaos, hasard et ordre ?* »

Souvent la question de l'ordre dans une bibliothèque s'est posée et se pose de manière plus prosaïque : comment faire pour ranger les livres qui s'accumulent indéfiniment ? Les solutions parfois adoptées traduisent un surprenant paradoxe de la part de ceux qui sont censés conserver les livres et les imprimés : récemment la célèbre bibliothèque du Congrès s'appuyant sur le fait que son immense collection de journaux constituée depuis le 19^e siècle avait été numérisée, commença à détruire les originaux en papier !

La bibliothèque a l'objectif pratique de rassembler les livres, ceci pour les lecteurs, et c'est là qu'elle prend tout son sens en tant que lieu. Quand Alberto Manguel imagina la bibliothèque qu'il allait construire, il pensa aux qualités qu'elle offrirait au lecteur : « *la bibliothèque que j'avais imaginée pour mes livres bien avant que ses murs ne s'élèvent reflétait déjà la manière dont je souhaitais lire. Il y a des lecteurs qui aiment prendre une histoire au piège dans l'exiguïté d'un lieu clos, d'autres pour lesquels un vaste espace public circulaire est celui qui leur permet le mieux d'imaginer le développement des textes vers de lointains horizons, d'autres encore qui se complaisent dans un labyrinthe de pièces à travers lesquelles ils peuvent errer, chapitre après chapitre...* ». Il s'arrête sur les qualités du cercle, du rectangle, et de leur association : « *idéalement pour de nombreux lecteurs une bibliothèque devrait être un croisement des deux, l'intersection d'un cercle et d'un rectangle, ou d'un ovale et d'un carré* », d'où naît « *une sensation mêlée d'espace et d'intimité, de grandeur et d'isolement* ». Qualités que lui semblait présenter l'ancienne bibliothèque nationale de la rue de Richelieu, alors que les seuls mots qu'il consacre à la nouvelle BNF, sont pour la comparer à une table renversée les quatre pieds en l'air. Et la longue promenade reprend à travers la bibliothèque de Saint Gall composée sur la base d'un carré, celle d'Ebla en Syrie avec sa salle rectangulaire construite 2300 ans avant JC.

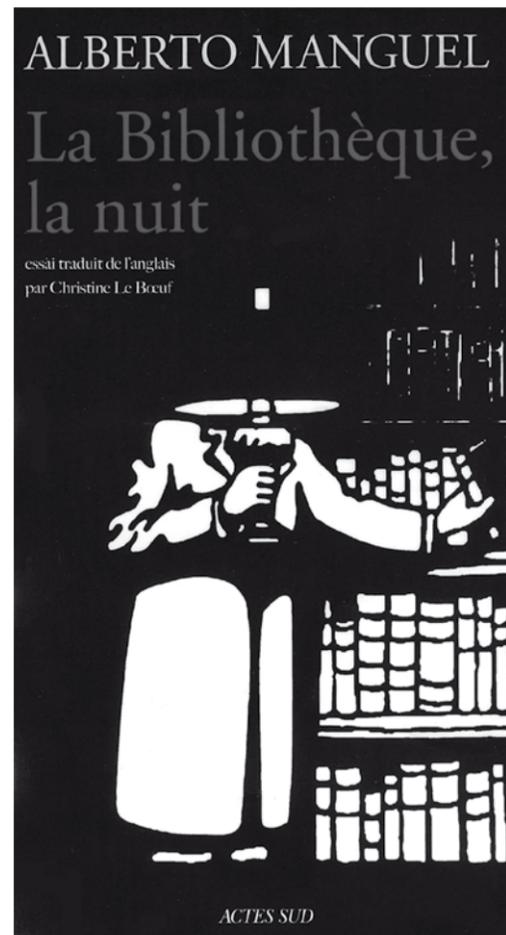
L'un des derniers chapitres du livre s'intitule « *une demeure* ». Il y reprend une belle métaphore qu'il emprunte à Gabriel Naudé, le bibliothécaire de Mazarin qui, par ailleurs, préconisait que tout livre « *tant soit-il mauvais ou décrié* » pouvait entrer dans sa bibliothèque. Il disait du lecteur dans sa bibliothèque qu'il est « *l'habitant de tout le monde* », car elle lui permet de « *tout savoir, tout voir et ne rien ignorer* ».

Cette bibliothèque de Naudé « *demeure à l'échelle du monde* », ne préfigure-t-elle pas l'Internet et son infinité de connexions avec de possibles sources d'informations ? « *Non* » répond Manguel en une formule lapidaire : « *La bibliothèque qui contenait tout est devenue la bibliothèque qui contient n'importe quoi* ». Et plus loin il le compare à un supermarché et il lui reproche de favoriser la rapidité et la brièveté contraires au temps nécessaire à la réflexion.

Le livre se clôt sur quelques mots énigmatiques qui me semblent être la réponse d'Alberto Manguel à la question qu'il posait au début sur le sens que peut avoir le fait de rassembler tous les livres en un même lieu : « *Je ne suis pas à la recherche d'une révélation ou d'une connaissance secrète, ni d'une illumination, ni de l'expérience. Une consolation peut-être. Peut-être une consolation* ».

Qui a dit que la bibliothèque est un équipement ?

Gérard Ringon, sociologue, enseignant à l'Ensat



ACTU DE L'USAMP

RÉUNION DU 20 DÉCEMBRE 2006

Étaient présents à cette réunion : JL Legrand (Président, USAMP), MC Eychenne-Vidal (Vice-Présidente, USAMP), César Juvé (Pôle de Formation), M. Dudilieux (Syndicat salariés CFE) et M. Lemsen (Syndicat salariés FO).

Comme suite à la réunion de la commission paritaire du 20 décembre 2006 à 14h30, les nouvelles valeurs de points au **1^{er} janvier 2007** ont été fixées à :

- > **6,44** pour la Haute-Garonne,
- > **6,35** pour les autres départements Midi-Pyrénées.

Les membres présents de l'USAMP et des syndicats de salariés, suite à la réunion de la CPR, ont rencontré à 16h00, César Juvé, retraité de son poste de directeur de l'école d'architecture, et en charge pour le compte du Pôle de formation permanente de Midi-Pyrénées de la direction de cette instance.

Nous avons présenté à César Juvé, l'organisation de l'union des Syndicats d'Architectes de Midi-Pyrénées ainsi que le fonctionnement et l'organisation des Syndicats Départementaux au regard des Syndicats Nationaux (UNSFA et Syndicats de l'Architecture). Nous lui avons transmis un organigramme à jour au 20/12/06 de nos organisations et bureaux respectifs (ci-joint).

Cette rencontre a eu lieu en présence de Messieurs :

_Dudilieux - CFE CGCBTP

_Lemsen - CGT FO BTP (31)

que César Juvé souhaitait également rencontrer (Syndicats Salariés siégeant à la CPRMP) afin de se faire une idée du fonctionnement des organisations syndicales de la profession.

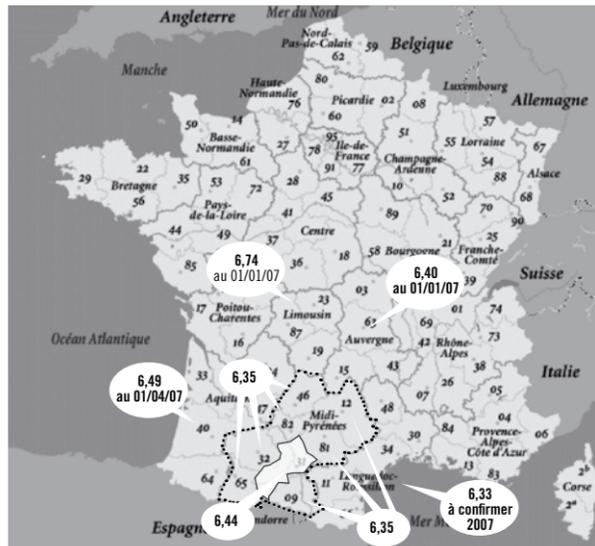
Nous avons assuré César Juvé de l'appui des syndicats et notre aide afin de faire remonter les besoins de formation de la profession, besoins qui doivent émerger de la base donc des syndicats départementaux.

À l'issue de cette rencontre, les membres présents de l'USAMP ont proposé une réunion de travail spécifique à l'USAMP associant la totalité des instances syndicales départementales de Midi-Pyrénées le **28 février prochain à 16 heures** afin d'examiner les travaux et réflexions à mettre en œuvre pour 2007 et notamment :

- 1 Établir un document émanant des demandes des Syndicats faisant remonter les besoins en formation des agences d'architecture de Midi-Pyrénées, afin d'aider le Pôle de formation dans la mise en œuvre des propositions de formations.
- 2 Recueillir auprès des agences d'architecture de Midi-Pyrénées les pratiques de rémunération pratiquées et des répartitions avec les BET.
- Il semblerait que les rémunérations des BET, soient trop importantes eu égard aux missions réellement assurées par eux sur les opérations de co-traitances, et d'une présence de plus en plus déficiente en phase DET.
- Il semblerait également selon de nombreux confrères que les taux de rémunérations aient baissé de façon anormale, et inquiétante. L'USAMP souhaiterait engager un travail de réflexion, non pas sur la mise en place d'un barème, mais sur la mise en place d'une étude «d'honoraire plancher» justifiée par le temps passé.
- 3 Il est nécessaire également d'aborder l'organisation de l'USAMP.
- _Renouvellement du bureau

Suivi de l'évolution de la valeur du point de MP à jour au 20 Décembre 2006 Pour application au 1 ^{er} Janvier 2007							
Date de réunion de la CPR	Valeur du point pour 35h			Date de l'accord	Date de prise d'effet de la VP (si UNSFA)	Date de mise en application (si non UNSFA)	Date de la publication au JO
	Haute-Garonne	Autres départements	Augmentation				
Jusqu'en juillet 2003	5,64	5,56					
Jusqu'en Juin 2004	5,91	5,83	+ 4,856%				
8 Juillet 2004	6,04	5,96	+ 2,229%	1 ^{er} Janvier 2004	11/01/2005	1 ^{er} Février 2005	25/01/2005
3 Mai 2005	6,17	6,09	+ 2,181%	1 ^{er} Avril 2005	9/12/05	9 Décembre 2005	21/12/2005
17 Janvier 2006	6,29	6,21	+ 1,97%	17 Janvier 2006	17/07/06	18/10/06	01/08/06 29/10/06
20 Décembre 2006	6,44	6,35	+2,38% +2,25%	20 Décembre 2007	1 ^{er} Janvier 2007	A paraître	A la date de l'arrêté A paraître

Nota : il est possible de prévoir des valeurs différentes par département



_Financement animateur (quelles heures/mois), en relation avec l'embauche par l'ordre d'un personnel à temps partagé (Pôle, APUMP et USAMP ?)

_ Appel de fonds des Syndicats Départementaux vers USAMP.

_ Adhésion USAMP et/ou Syndicats Départementaux à l'UNSFA à revoir.

4 Réalisation d'une plaquette publicitaire à entête de l'USAMP
Nous vous proposons donc de nous retrouver le **mercredi 28 février 2007 à la Maison de l'Architecture à partir de 16h00** afin d'engager ces réflexions.

Cette réunion est ouverte :

_A tous les syndiqués de tous les départements de Midi-Pyrénées

D'autre part, se rappeler, que :
le SMIC horaire brut est à 8,27 pour 151,67 heures

Pour la période de 2003 à 2005

Prix à la consommation :

Augmentation des prix à la consommation, moyenne annuelle de 2002 à 2003 = 1,6%

Augmentation des prix à la consommation, moyenne annuelle de 2003 à 2004 = 2,1%

Augmentation des prix à la consommation, moyenne annuelle de 2004 à 2005 = 1,8%

Augmentation des prix à la consommation, moyenne annuelle de 2005 à 2006 = 1,2%

< Document ci-contre : Source USAMP (Mise à jour le 20 Décembre 2006)
Document réalisé par MC Eychenne-Vidal - USAMP / SAA 09 Valeurs du point 2007 par département en Midi-Pyrénées (avec régions limitrophes de MP)

_A tous les architectes libéraux souhaitant se syndiquer

_Aux membres de l'USAMP

Merci de votre présence.

POUR INFO à l'attention des membres siégeant à la CPR
Prochaine CPR

La date de la prochaine commission paritaire avait été fixée lors de la réunion de la CPR du 20/12/06 au 9 mai 2007 à 14h30. Or, pour des raisons d'élection au Conseil Régional de l'Ordre des Architectes, cette CPR doit être déplacée au **16 mai 2007 à 14h 30**.

Merci de tenir compte de cette modification.

Émetteur : USAMP (CR valant convocation)

SYNDICAT DES ARCHITECTES 82

Le nouveau Bureau du Syndicat des Architectes du Tarn-et-Garonne a été élu à l'unanimité et se compose de : Président : Gilles Taulier / Vice-Présidents : Louis Kieken & Pascal Delprat / Trésorier : Jean-Marc Delaytermoz / Secrétaire : Claude de Vésins

RÉGIME DE SURCÔTE DES TRAVAILLEURS SALARIÉS POURSUIVANT LEUR ACTIVITÉ APRÈS 60 ANS

DÉCRET N°2006-1611 DU 15 DÉCEMBRE 2006

Au 1^{er} janvier 2007 est entré en vigueur le régime de surcôte consistant en une majoration de la pension de retraite accordée pour

la période d'assurance accomplie après le 60^e anniversaire de l'assuré et au-delà de la durée d'assurance et de périodes reconnues équivalentes. Sont concernées par le dispositif les personnes relevant des régimes d'assurance vieillesse des salariés, des salariés agricoles, des travailleurs non salariés des professions artisanales, industrielles, commerciales et agricoles. Selon ce décret, la surcôte est égale, pour chaque trimestre accompli à compter du 1^{er} janvier 2004, à :

_0,75% du premier au quatrième trimestre ;

_1% au-delà du quatrième trimestre ;

_ou, quel que soit son rang, 1,25% pour chaque trimestre accompli après le 65^e anniversaire de l'assuré.

La durée d'assurance évoquée ici, est celle accomplie à compter du 1^{er} janvier 2004, postérieurement au 60^e anniversaire de l'assuré et au-delà de la durée minimale d'assurance ou de périodes reconnues équivalentes.

RACHAT DES PÉRIODES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES :

PUBLICATION DU BARÈME 2007 - ARRÊTÉ DU 22/12/06

La loi portant réforme des retraites a instauré la possibilité pour les actifs de racheter certaines périodes d'études supérieures ou d'années incomplètes d'activité au titre de l'assurance vieillesse, afin de bénéficier d'une retraite à taux plein plus tôt.

Le dispositif a été généralisé à l'ensemble des assurés par le décret n°2006-879 du 17 juillet 2006 (JO du 18 juillet).

L'arrêté du 22 décembre 2006 (Publié au JO du 28 décembre 2006) fixe le barème de versement pour l'année 2007, en fonction de l'âge et des catégories socio-professionnelles des cotisants : artisans, commerçants, régime des cultes, professions libérales, avocats, agriculteurs non salariés, permettant aux actifs de racheter certaines périodes d'études supérieures.

Textes à se procurer sur : www.legifrance.gouv.fr

APPEL DE COTISATION 2007

« Architectes, Agréés en architecture et Détenteurs de récépissé » MODALITES D'ETABLISSEMENT ET DE RECOUVREMENT

Conformément aux articles 36 et 37 du décret du 28 décembre 1977, complété par le décret 92-1009 du 17 septembre 1992, après consultation et avis des Conseils Régionaux, le Conseil National, par délibération en date du 06 décembre 2006, a fixé, pour la cotisation de l'année 2007 due par les architectes, les agréés en architecture et les détenteurs de récépissé les modalités suivantes :

> I. SONT ASSUJETTIS A LA COTISATION 2007

Les architectes, agréés en architecture et détenteurs de récépissé inscrits au Tableau de l'Ordre au 1^{er} janvier 2007.

> II MONTANT DE LA COTISATION

La cotisation forfaitaire est fixée à 610€ pour tous les architectes, agréés en architecture et détenteurs de récépissé quel que soit leur mode d'exercice.

> III. CAS PARTICULIERS

1) Les assujettis exerçant exclusivement dans l'un des modes d'exercice fonctionnaire ou salarié (au sens de l'article 14 de la loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture), bénéficient d'une exonération partielle de 380€ sur la cotisation 2007.

2) Les architectes diplômés dont la première inscription au Tableau de l'Ordre est intervenue durant l'année :

- > 2006 bénéficient d'une exonération partielle de 380 € ;
- > 2005 bénéficient d'une exonération partielle de 190 € ; sur la cotisation 2007.

NB : Les détenteurs de récépissé dont la première inscription est intervenue en 2005 bénéficient également de cette exonération.

3) Les assujettis n'exerçant pas la mission d'architecte (au sens de l'article 3 de la loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et de l'article 2 du décret 80-217 du 20 mars 1980 portant code des devoirs professionnels des architectes), bénéficient d'une exonération partielle de 380€ sur la cotisation 2007.

4) Pour les assujettis ayant perçu des revenus en 2005 inférieurs à 19000€ avant tout abattement, quelle qu'en soit l'origine, des

exonérations partielles pourront leur être accordées sous réserve qu'ils adressent leur avis d'imposition sur les revenus 2005 (et non déclaration 2035 ou 2042) avant le 31 mars 2007.

NB : les exonérations ne peuvent pas se cumuler.

> IV. REGLEMENT

La cotisation est exigible au 1^{er} janvier 2007, conformément à l'article 37-1^o du décret du 28 décembre 1977.

Le règlement devra être obligatoirement accompagné de son coupon.

Ces documents (coupon et règlement) devront être adressés au :

Conseil National de l'Ordre des Architectes
Service Cotisation
9 rue Borromée 75015 PARIS

> Les règlements par chèque bancaire ou postal sont à libeller à l'ordre « Conseil National de l'Ordre des Architectes ».

> En cas de règlement par virement bancaire, il conviendra de préciser en motif de l'ordre de virement le matricule national et l'identité de l'assujetti.

> V. DEFAUT DE REGLEMENT OU DE RETOUR DE BORDE-REAU

A défaut de règlement au 31 mars 2007, l'intéressé sera mis en demeure d'avoir à effectuer le paiement dans un délai d'un mois.

Passé ce délai, le cachet de la poste faisant foi, la cotisation sera automatiquement majorée de 10 % soit 61€.

Passé le délai d'un mois après la seconde mise en demeure, la cotisation sera automatiquement majorée de 20 % soit 122€.

Au-delà de cette date, à défaut de paiement de la cotisation

et des majorations de retard, le recouvrement sera fait par voie d'huissier. Les frais de procédure et de recouvrement seront à la charge exclusive de l'assujetti recouvré.

> VI. COMMISSION « SOLIDARITE-ENTRAIDE » CSE

Conformément à l'article 53c du règlement intérieur pris en application de l'article 36 du décret du 28 décembre 1977, modifié, le Conseil National peut accorder exceptionnellement aux confrères qui en font la demande par écrit et sur justificatifs, des échelonnements de règlement sans pénalité ou des exonérations (partielles ou totales) de cotisation.

Les demandes devront être adressées par écrit au CNOA avant le 31 mars 2007 accompagnées des justificatifs nécessaires :

- _avis d'imposition sur les revenus 2005 et les trois derniers avis de paiement des Assedic pour ceux qui sont inscrits à l'ANPE,
- _avis d'imposition sur les revenus 2005 et certificats médicaux et / ou bulletin d'hospitalisation pour ceux en maladie prolongée,
- _avis d'imposition sur les revenus 2005 et avis de paiement de RMI pour ceux en bénéficiant.

Elles seront examinées par la commission « solidarité-entraide », composée d'élus nationaux et du trésorier de la région de l'intéressé, qui émettra un avis, entériné en séance du Conseil National.

Toute demande parvenant après la date limite indiquée ci-dessus ou incomplète ne pourra être prise en considération



ABONNEZ-VOUS !

ABONNEMENT

Bulletin d'abonnement / Pour une durée de 1 an soit 10 numéros.

Nom : _____ Société : _____
 Prénom : _____ Adresse : _____
 Profession : _____ e-mail : _____

Professionnels : 20 € / Étudiants (joindre une copie de la carte d'étudiant) : 10 €

Bulletin à envoyer accompagner du règlement à : Plan libre / Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées, 45 rue Jacques Gamelin, 31100 Toulouse.



Le journal de l'Architecture en Midi-Pyrénées Mensuel A l'initiative de la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées

Edition : Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées - 45, rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse / tél. 05 61 53 19 89 fax : 05 34 31 26 69 - Dépôt légal à parution / N° commission paritaire : 1204T 8 2517 / Directeur de la publication : Jean-Manuel Puig / Directeur de l'information : Philippe Vigneu / Rédacteur en chef : Jean-Manuel Puig / Secrétaire de rédaction : Pierre-Louis Taillandier / Comité de rédaction : Nathalie Bruyère, Thierry Chabbert, Marylène Kerlovéou,

Dominique Perset, Gérard Ringon, Gérard Tiné, Pierre-Edouard Verret. / Informations Cahiers de l'Ordre : Huguette Sié / Coordination : Aurélie Bayol. / Graphisme : Guillaume Chavanne, Emmanuelle Campdoras. ont participé à ce numéro : Claude Branger, Gérard Ringon, Nadia Sbiti / Impression : SRI / n° ISSN : 1638 4776 / Pour écrire dans Plan Libre : contactez la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées - 45 rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse. tél. 05 61 53 19 89 - e-mail : ma-mp@wanadoo.fr / La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont spontanément remis. Avec le soutien du ministère de la culture et de la communication / DRAC Midi-Pyrénées, la Région Midi-Pyrénées, le Conseil Général de la Haute Garonne, la Mairie de Toulouse et du Club des partenaires de la Maison de l'Architecture : ARES Midi-Pyrénées, BPB Placo, comptoir seigneurie gauthier, enia tecsom, imerys T.C, NPN, pilkington, rehau, technal.



MAIRIE DE TOULOUSE

_RÉSULTATS



Type	Opération	Maître d'ouvrage	Equipes retenues	Equipes lauréates
PN	Rénovation de l'ensemble immobilier Jean-Henri Fabre à Millau (12)	Conseil Général de l'Aveyron		Sarl Droit de Cité Architectes / Inse / Vigier
CE 1	Construction d'un Centre de Secours à Ramonville - Buchens (31)	SDIS 31	1 Atelier A & A (Bruno Marcato / Jean Painvin / Elisabeth Fouquet / Claude Rigoux) / Selarl Sentenac - Prax / Beterem Ingénierie 2 Christian Lалуca / Thierry Meu (64) / Cécile Cormary / Patrice Benguigui / Technisphère 3 Selarl d'architecture BCP Architectes / Ingerop Sud-Ouest	Atelier A & A (Bruno Marcato / Jean Painvin / Elisabeth Fouquet / Claude Rigoux) / Selarl Sentenac - Prax / Beterem Ingénierie
CE 2	Construction d'un centre de secours de sapeurs-pompiers à Marignac (31)	SDIS 31	1 André Mangeard 2 Michel Bonaventure 3 Sarl Arc & Fact / Befs / Yves Le Douarin / MB Conseil	Sarl Arc & Fact / Befs / Yves Le Douarin / MB Conseil
PA	Réfection et aménagement des locaux existants à l'Ecole Maternelle Les Ecureuils à Beauzelle (31)	Mairie de Beauzelle		Christian Le Gallic
PA	Construction d'un nouveau gymnase Bernard Andrieu à Colomiers (31)	Mairie de Colomiers		Scp Dompnier - Lemaire
PN	Réhabilitation de la Maison des Jeunes et de la Culture du Pont des Demoiselles à Toulouse (31)	Mairie de Toulouse		Eurl Lexa Conception / 3J Technologie / Ferrer / Delhom Acoustique / CRX Consultant / Trivalor / Yves Le Douarin
AOR	Réhabilitation et réaménagement de l'Hôtel des Impôts de Saint-Gaudens (31)	Direction des Services Fiscaux de la Haute-Garonne		Christian Le Gallic / LBEI / Reulet / Clip Ingénierie
CE 3	Construction d'un hôpital local de 120 lits à Vic-Fezensac (32)	Hôpital Local de Vic-Fezensac	1 SA Jeger - Merle (75) / Laumond-Fauré Ingénierie / Deloménie 2 William Gohier (35) / François-Paul Collin (35) / Laumond-Fauré Ingénierie / Wapa / ABC Decibel 3 Sextant Architecture Sarl (63) / Befs / Mediaplex / Bitic / Paysage & Lumière 4 Scp Brichet - Mares Architectes (47) / Jean Brousse / Laumond-Fauré Ingénierie / David Sist (économiste) / Atelier Palimpseste / Viam Acoustique	Scp Brichet - Mares Architectes (47) / Jean Brousse / Laumond-Fauré Ingénierie / Eurl David Sist / Atelier Palimpseste / Viam Acoustique
PA	Aménagement d'un accueil commun à l'Hôtel des Finances de Cahors (46)	Direction Générale des Impôts		Sarl HBM Architectes
CE 4	Aménagement et construction d'un parc industriel sur les communes de Séméac et de Soues (65)	Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes	1 Patrick Laforgue / Jean-Michel Larrondo / Sas Atelier d'Architecture Cardète - Huet / Agence Babylone 2 Scp Terlaud - Pirovano - Hurtevent / Scp Defol - Mousseigne / Jérôme Chapelet-Letourneux / Julie Poiriel 3 vScp Cirque - Dargassies / GCAU / U & Scp Cirque - Dargassies / GCAU / U & A 4 Odile Bernard-Servin / Pascal Servin / Sarl Urbane	Patrick Laforgue / Jean-Michel Larrondo / Sas Atelier d'Architecture Cardète - Huet / Agence Babylone
CE 5	Construction d'un centre thermoludique sur les anciens thermes du Rocher à Cauterets (65)	Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Savin	1 Rougerie Jacques Architectes Associés (75) / Didier Gil / Sylvain Peretto / Pei / Codef Ingénierie / Peutz et associés / René Vernet 2 Selarl Jean-Michel Ruols (78) / Befs / Tisseyre 3 Gilles Lafforgue / Mauger / Coplan	Rougerie Jacques Architectes Associés (75) / Didier Gil / Sylvain Peretto / Pei / Codef Ingénierie / Peutz et associés / René Vernet
PA	Construction d'un groupe scolaire et d'un Clae à Teulat (81)	Mairie de Teulat		Jean-François Collart / Bernard Paintandre / Ingebat

PA = procédure adaptée / PN = procédure négociée / CE = concours sur esquisse / CR = conception - réalisation / AOO = appel d'offres ouvert / AOR = appel d'offres restreint

